

Contrat pour les étangs du Narbonnais

Bilan à mi-parcours Décembre 2007



photos ©AOC Corbières / © J. Belontrade



Sommaire

Les objectifs du contrat d'étangs
et les résultats attendus page 2

Déclinaison des objectifs en actions..... page 3

Moyens de mise en œuvre
du contrat d'étangs pages 4 à 7

Bilan technique et financier des deux premières années du
contrat page 8 à 28

- Apports d'origine urbaine
- Apports d'origine industrielle et portuaire
- Apports d'origine agricole
- Etudes et suivis
- Lutte contre les pollutions toxiques
- Fonctionnement hydraulique
- Gestion des marais périphériques
- Actions en faveur de la pêche lagunaire
- Gestion des usages

Conclusion générale page 29

Annexes

1. Récapitulatif du travail d'animation du contrat d'étang
2. Objectifs contrat d'étangs et Natura 2000
3. Tableau de bord pour l'année 2006
4. Bilans annuels et programmes prévisionnels 2005 et 2006
5. Comptes rendus des comités d'étangs annuels et des comités techniques de pilotage
6. Base de données sur les marais
7. Revue de presse sur le contrat d'étang

Périmètre du Contrat d'étangs



Mai 2003

Les objectifs du contrat d'étangs et les résultats attendus

Le contrat pour les étangs du Narbonnais a été signé le 1^{er} avril 2005 pour une période de cinq ans 2005-2009. Il s'étend sur un périmètre d'environ 550 km², constitué par le bassin versant d'un complexe lagunaire d'une superficie de 5300 hectares, regroupant quatre étangs méditerranéens du littoral audois : Bages-Sigean, Ayrolle, Campagnol et Gruissan. Parallèlement, le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude, englobant la totalité du bassin versant des étangs du Narbonnais, est en cours de validation (avis favorable du Comité d'Agrément du 20/04/06).

D'un montant global de 30 millions d'euros, le programme d'actions du contrat d'étangs s'articule autour de cinq grands objectifs déclinés en une série de 21 actions pour lesquels des résultats attendus ont été précisément identifiés par les différents partenaires.

| Objectifs du Contrat | Résultats attendus |
|---|---|
| Objectif n°1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires Objectif n°2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs | <ul style="list-style-type: none"> • Gain d'une classe de qualité en matière d'eutrophisation (selon la classification RSL) sur les lagunes les plus dégradées (Nord Bages-Sigean, Campagnol) et préservation du niveau d'eutrophisation sur les autres secteurs lagunaires |
| Objectif n°3 : restaurer et gérer les marais périphériques | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un inventaire des zones humides périphériques aux étangs sur l'ensemble du périmètre du Contrat selon la méthodologie SDAGE RMC • Définition des objectifs de gestion sur l'ensemble de ces zones humides • Mise en oeuvre des objectifs de gestion sur 50% de la superficie de ces zones humides |
| Objectif n°4 : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire | <ul style="list-style-type: none"> • Atteinte des conditions du milieu (par rapport à la contamination chimique) favorables à la réouverture de la pêche aux coquillages |
| Objectif n°5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques | <ul style="list-style-type: none"> • Identification d'objectifs de gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean et des mesures à mettre en place (pour alimenter la réflexion de la CLE du SAGE BVA) • Maîtrise de la fréquentation du public sur 50% de la superficie des zones humides périphériques aux étangs |

Déclinaison des objectifs en actions

| OBJECTIFS | | ACTIONS |
|---|--|--|
| Objectif n°1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires | Apports d'origine urbaine | 1. Limitation des apports d'origine domestique 2. Amélioration de la gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques 3. Amélioration du traitement des eaux pluviales en zone urbaine 4. Résorption et réhabilitation des décharges sauvages |
| | Apports d'entreprises industrielles, de commerce et d'activités portuaires | 5. Réduction des rejets industriels (études préalables, traitement des eaux de process et des eaux de ruissellement, amélioration des modes de process) 6. Traitement des déchets toxiques issus des activités du bâtiment 7. Traitement des rejets portuaires |
| | Apports d'origine agricole | 8. Lutte contre les risques de pollution diffuse d'origine agricole 9. Equipement en systèmes de traitement des rejets vinicoles |
| | Etudes et suivis | 10. Inventaire des sources de pollution sur le bassin versant des étangs 11. Suivi du milieu lagunaire |
| | Défis territoriaux | 12. Mise en oeuvre du défi territorial « lutte contre les pollutions toxiques sur le complexe lagunaires du narbonnais » 13. Défi « eutrophisation des lagunes littorales du Languedoc-Roussillon ». |
| Objectif n°2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs | | 14. Restauration des échanges hydrauliques mer-étangs et amélioration des échanges hydrauliques internes aux étangs 15. Amélioration de la gestion des apports d'eau douce aux étangs |
| Objectif n°3 : restaurer et gérer les marais périphériques | | 16. Connaissance, restauration et gestion des marais périphériques aux étangs |
| Objectif n°4 : maintenir l'activité de pêche artisanale lagunaire | | 17. Amélioration des structures collectives de production ou de valorisation de la pêche lagunaire 18. Création d'un observatoire économique sur la pêche lagunaire |
| Objectif n°5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques | | 19. Limitation de l'accès du public dans les marais ou en bordure de zones humides 20. Organisation des usages sur l'étang de Bages-Sigean |
| Conditions de mise en oeuvre du Contrat | | 21. Animation du Contrat, information et communication auprès de la population |

Moyens de mise en œuvre du contrat d'étangs

ANIMATION ET COORDINATION GENERALE DU CONTRAT

➤ Organisation générale, moyens techniques et humains

Après en avoir animé l'élaboration sur près de 4 années (2000 – 2004), le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée (PNR) s'est vu confier l'animation et le secrétariat technique du Comité d'étangs ainsi que la coordination générale du contrat. Cette mission a été officialisée par arrêté préfectoral du 7 janvier 2004 portant constitution du Comité pour les étangs du Narbonnais. Un poste et demi de chargés de mission du PNR est ainsi spécifiquement affecté à cette mission et bénéficie d'une aide de l'Agence de l'eau. Par ailleurs, compte tenu du large éventail d'actions ciblées dans ce contrat, l'animation technique est également assurée par :

- la CCI de Narbonne-Carcassonne, auprès des entreprises industrielles, de commerce, de service et les activités portuaires,
- la Chambre d'Agriculture de l'Aude, auprès des professionnels agricoles : pour cette mission, un partenariat spécifique a été conclu entre la Chambre d'agriculture et l'Agence de l'eau.

Parallèlement, le PNR a également été investi de l'animation générale d'un Défi territorial de l'Agence de l'eau : le Défi « Lutte contre les pollutions toxiques sur le complexe lagunaire de Bages-Sigean ».

Ce défi, engagé en 2003, a été intégré au programme d'actions du contrat dès son origine, contribuant ainsi directement à l'atteinte des objectifs et des résultats attendus. Un poste de chargé de mission est directement affecté à cette mission au sein du PNR et bénéficie d'une aide de l'Agence de l'Eau. Si la démarche spécifique « Défi » n'a pas été poursuivie au-delà de 2006, les priorités du 9^{ème} programme de l'Agence en matière de lutte contre les toxiques permettent de poursuivre la démarche, en maintenant les actions définies dans ce cadre, qui demeurent un volet spécifique du contrat d'étangs (sous la forme d'une ligne d'action « Lutte contre les pollutions toxiques » d'origine urbaine, industrielle et agricole).

➤ Comité d'étangs et Comité technique de pilotage

Le **Comité pour les étangs du Narbonnais** a été constitué par arrêté préfectoral du 7 janvier 2004 (voir annexe). Composé de près de 70 membres représentants des services de l'Etat, des établissements publics, des collectivités, des organisations professionnelles, des associations, des usagers et d'autres organismes locaux (dont deux représentants de la CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude), ce Comité a déjà été réuni à 5 reprises (voir tableau récapitulatif en annexe) à chaque étape importante du contrat. En effet :

- d'une part, ce Comité a suivi et validé les documents constitutifs du contrat d'étangs (2004 - 2005) : état des lieux, diagnostic, enjeux et objectifs, programme d'actions et plan de financement à 5 ans
- d'autre part, il est chargé de suivre, de débattre et de valider les outils de suivi et d'évaluation du Contrat qui lui sont soumis pour approbation annuelle (voir chapitre ci-après)

La Présidence du Comité d'étangs est assurée par Claude MULERO, maire de Bages et Président du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

En appui au Comité d'étangs, un **Comité Technique de pilotage** a été spécifiquement créé avec les principaux partenaires techniques et financiers du Contrat (services de l'Etat, Région L.R., Département de l'Aude, Agence de l'eau, ADEME, PNR, CCI, Chambre d'agriculture, CLE du SAGE Basse Vallée de l'Aude, Cépralmar, EPCI, Syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude).

Ce Comité a pour vocation de renforcer la coordination technique du Contrat, de débattre des orientations à engager et de préparer les documents soumis à l'approbation du Comité d'étangs, en particulier les outils de suivi et d'évaluation du contrat. Ce Comité a également été réuni à 5 reprises.

➤ **Groupes de travail thématiques**

Outre les relations permanentes maintenues sur le terrain, en Comité technique ou en Comité d'étangs avec les partenaires du Contrat, l'animation du contrat d'étangs est également basée sur différents groupes de travail qui sont organisés tout au long de l'année et qui permettent d'avancer sur des thématiques particulières. Au cours des deux premières années du contrat d'étangs, les thèmes qui ont fait l'objet de groupes de travail spécifiques sont les suivants :

- ⇒ Assainissement urbain, suivi des rejets de stations d'épuration et gestion des boues
- ⇒ Gestion hydraulique du canal de la Robine
- ⇒ Réhabilitation et gestion des marais périphériques
- ⇒ Gestion des usages sur l'étang de Bages Sigean

Ces groupes de travail servent à alimenter les réflexions et les documents soumis au Comité technique et au Comité d'étangs.

OUTILS DE SUIVI ET D'EVALUATION

➤ **Tableau de bord du contrat d'étangs**

Un tableau de bord du contrat d'étangs a été élaboré pour disposer d'un outil précis d'évaluation de l'efficacité du programme sur le territoire. Un stagiaire de niveau ingénieur a aidé à la conception de l'outil sur la base d'autres exemples existants au niveau national et des données disponibles localement. Ce travail a permis d'identifier une série d'indicateurs pertinents, adaptés au territoire, d'élaborer une base de données assez complète et de proposer une présentation du tableau de bord sous la forme d'un livret d'une cinquantaine de pages illustré avec des cartes. La première édition de ce document (données 2005) a été présentée au comité d'étangs en juin 2006. La version 2006 a été présentée en Comité d'étangs le 25 mai 2007. Il est prévu de mettre à jour chaque année ce tableau de bord et sa base de données pour en présenter une version actualisée lors du comité d'étangs annuel.

Suite à la diffusion de ce document, le PNR a été contacté par l'IFEN dans le cadre d'une enquête sur les outils d'évaluation environnementale. Ce tableau de bord a été retenu comme étant un des outils les plus aboutis à ce jour à l'échelle nationale. La totalité des illustrations techniques du présent bilan à mi-parcours sont extraites du tableau de Bord 2006 du Contrat.

➤ **Bilans techniques et financiers et programmes prévisionnels annuels**

Parallèlement au tableau de bord, des bilans technique et financier et un programme prévisionnel sont élaborés annuellement à partir d'entretiens individuels avec les partenaires locaux (porteurs de projet) et les partenaires institutionnels et financiers (avis sur les projets et orientation des financements), à savoir essentiellement :

- Le Conseil Régional
- Le Conseil Général (SATESE et service Ressource en Eau)
- L'Agence de l'Eau
- Les communes et les intercommunalités : Le Service « Eau et assainissement » de la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (CAN) est un interlocuteur important dans la mesure où il gère les dossiers relatifs à l'assainissement sur la moitié des communes du bassin versant.
- Les chambres consulaires : CCI et Chambre d'Agriculture, officiellement chargées d'une partie de l'animation du contrat d'étangs,
- Le Syndicat mixte du Delta de l'Aude pour l'articulation avec le SAGE de la Basse Vallée de l'Aude,
- et différents autres partenaires locaux (Fédération des vignerons indépendants...)

Après avoir examiné plusieurs documents du même type, il a été décidé de présenter le bilan annuel du contrat d'étangs et le programme d'actions de l'année suivante sous la forme de deux grands tableaux récapitulatifs, dans lesquels figurent les taux de réalisation des différents volets du contrat, accompagnés de textes explicatifs simples (voir annexes)

COMMUNICATION – DIFFUSION DES RESULTATS

La communication et la diffusion des résultats du contrat d'étangs se sont appuyées sur un large éventail de moyens développés par le PNR :

- rédaction d'articles sur l'avancée du contrat d'étangs dans le bulletin mensuel du PNR diffusé en 2500 exemplaires sur le territoire et auprès des différents partenaires du PNR (collectivités, associations, particuliers, presse...).
- communiqués de presse pour le comité d'étangs
- mise en ligne de documents sur le site internet du PNR : dossier d'agrément, contrat signé, bilans techniques et financiers, programmes d'actions et tableaux de bord annuels
- diffusion du contrat d'étang sur le site national GEST'EAU (SAGE et contrats de milieux)
- réunions publiques sur les étangs du Narbonnais : février 2006 : réunion publique à Port la Nautique (public narbonnais : cinquantaine de personnes) ; juin 2006 : réunion d'information auprès des pêcheurs professionnels de l'étang de Bages-Sigean, à la prud'homie de Port la Nouvelle (14 pêcheurs présents sur 33) ; septembre 2006 : restitution locale officielle des résultats 2005 du RSL sur les étangs du Narbonnais dans les locaux du PNR à Narbonne – env. 60 personnes présentes (services de l'Etat, élus, industriels, représentants des pêcheurs, chasseurs, plaisanciers...) - conférence de presse ; décembre 2006 : réunion publique à Sigean (trentaine de personnes)
- et aussi : présentation orale des objectifs et de l'avancement du contrat d'étangs auprès des services de l'Etat réunis en MISE à Carcassonne en janvier 2006 sur demande du Préfet de l'Aude.

ARTICULATION AVEC LES AUTRES DEMARCHES DE GESTION LOCALE DE L'EAU

➤ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Basse Vallée de l'Aude (SAGE BVA)



La Commission Locale de l'Eau (CLE) chargée d'élaborer le SAGE de la Basse vallée de l'Aude est créée depuis le 9 janvier 2002 (arrêté préfectoral). Le périmètre de ce SAGE englobe la totalité du périmètre du contrat d'étangs puis s'étend même au delà sur la partie aval du fleuve Aude. Le projet de SAGE est actuellement en phase d'approbation finale. L'animation de la CLE est aujourd'hui assurée par le Syndicat mixte du Delta de l'Aude avec un poste de chargé de mission aidé par l'Agence de l'eau.

Dès le lancement de l'élaboration du contrat d'étangs, un objectif permanent de cohérence et de coordination a été poursuivi entre ces deux démarches complémentaires :

- Cohérence des objectifs recherchés : bien que ne portant pas sur la même période et durée d'engagement, une grande cohérence des objectifs et des résultats à atteindre a été recherchée et vérifiée avant engagement. Ainsi, les documents constitutifs du Contrat ont été régulièrement soumis à la CLE puis ont fait l'objet d'un avis officiel de conformité avec la stratégie générale du SAGE (courrier du Président de la CLE du 20 avril 2004).
- Cohérence technique et fonctionnelle avec une représentation et une participation mutuelle et systématique des animateurs et des élus des deux démarches à chaque réunion de travail : CLE, bureaux, commissions

géographiques et thématiques du SAGE d'une part, groupes de travail, comités de pilotage, comités d'étangs et relations bilatérales permanentes avec les animateurs du contrat d'étangs d'autre part. Il est d'ailleurs à noter que compte tenu de l'imbrication des deux périmètres, la totalité des membres institutionnels du Comités d'étangs sont également membres de la CLE, qui elle même est membre du comité d'étangs, avec deux représentants officiels.

➤ **Natura 2000**

Le site des étangs du Narbonnais est désigné comme site d'intérêt communautaire et Zone de Protection Spéciale (ZPS) en raison de la présence d'habitats et d'espèces inscrites sur les Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats ». Cette désignation implique l'élaboration concertée d'un document d'objectifs (DOCOB) pour la mise en place de mesures de gestion en vue de la conservation des habitats et des espèces qui ont justifié la désignation.

Cette démarche ne devrait a priori pas entraîner de contraintes réglementaires particulières sur le site lagunaire mais permettre de disposer de moyens de gestion contractuels au niveau local (contrats de type MAE et Contrat Natura 2000 applicables à l'ensemble des acteurs du milieu lagunaire).

A ce titre, la plus grande cohérence est donc recherchée entre les deux démarches avec un avantage majeur puisque le PNR, qui a pour mission l'animation générale du contrat d'étangs, a également en charge l'animation pour l'élaboration du DOCOB sur ce site.

L'élaboration du DOCOB s'appuie sur l'animation de plusieurs groupes de travail géographiques dont les réflexions et propositions sont régulièrement validées par un Comité de pilotage présidé par le Sous-préfet de Narbonne.

Aujourd'hui, 9 objectifs de gestion ont déjà été validés par ce Comité de pilotage, conformes aux objectifs inscrits au contrat d'étangs (voir tableau en annexe).

La démarche désormais engagée pour l'élaboration du DOCOB consiste à décliner les objectifs de gestion en programme d'actions à 6 ans sur la période 2009 – 2015. Ce travail est également basé sur l'animation des groupes de travail précédents dont au moins deux sont désormais devenus communs entre les démarches Natura 2000 et contrat d'étangs sur le site du Narbonnais :

- ⇒ Groupe de travail sur les marais périphériques
- ⇒ Groupe de travail sur la gestion des usages sur l'étang de Bages Sigean

➤ **SDAGE et Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE)**

En tant que structure locale de gestion des milieux lagunaires, le PNR est associé aux réunions des groupes d'expert locaux mis en place par l'Agence de l'eau et la DIREN L.R. pour l'élaboration de la révision du SDAGE qui vaudra Plan de gestion de la DCE.

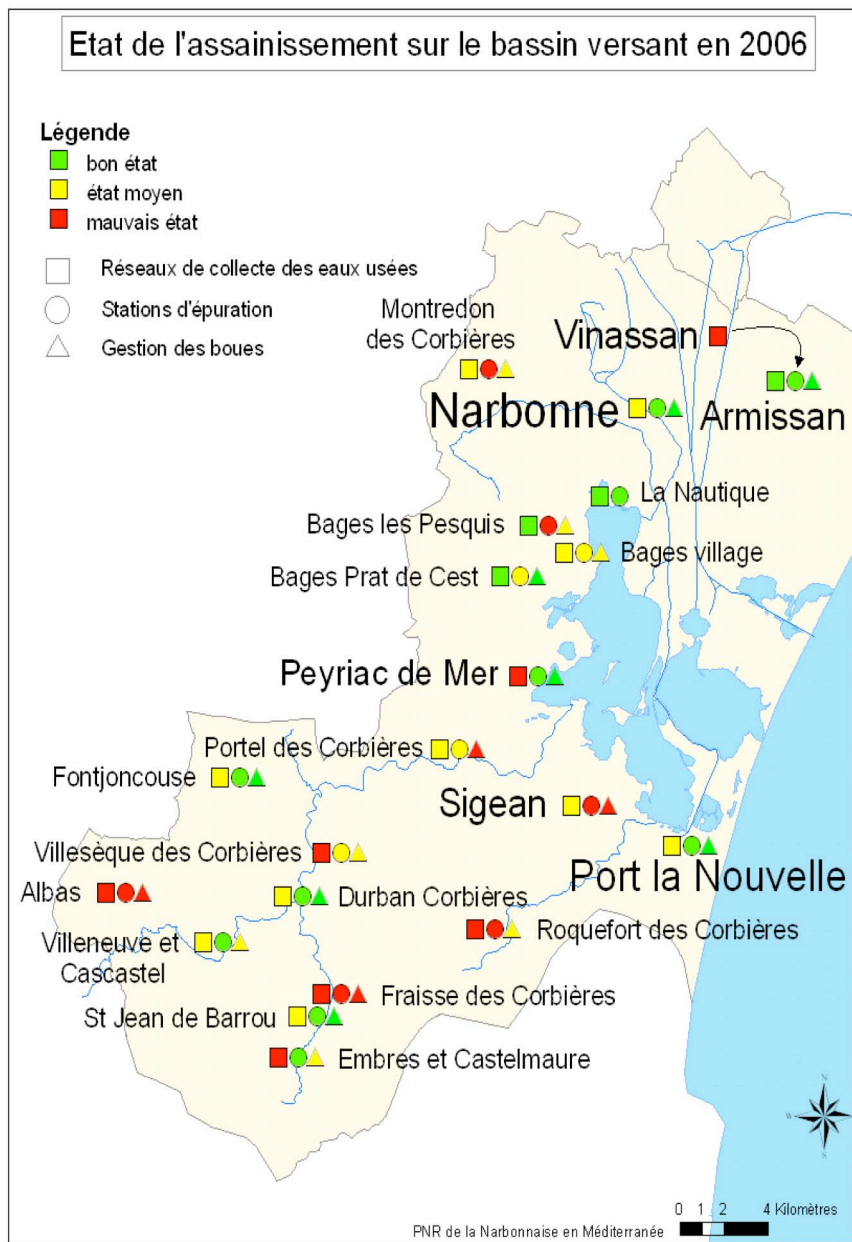
A ce titre, le programme des « mesures actées ou en cours d'application » sur le secteur « Aude aval » du territoire « Côtiers Ouest, lagunes et littoral » a été en très grande partie construit sur la base du programme d'intervention mis en œuvre dans le cadre du contrat d'étangs.

Le PNR participe activement à la définition des mesures complémentaires à mettre en oeuvre sur la période 2009 – 2015 qui constituent en fait, au même titre que le programme d'actions 2009 - 2015 du DOCOB Natura 2000, le prolongement direct du programme d'actions du contrat actuel (2005 – 2009).

Bilan technique et financier des deux premières années du contrat d'étang

Apports d'origine urbaine

Objectif 1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires
Actions 1 à 4



ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A la fin de l'année 2006, 19 des 20 communes du bassin versant disposent d'un schéma directeur d'assainissement. En revanche, peu de communes (4 sur 20) disposent de réseaux de collecte des eaux usées en bon état. Des travaux d'entretien ou de renouvellement de réseaux ont cependant été réalisés ou se poursuivent sur quelques communes, dont en particulier Narbonne et Port La Nouvelle. Pour limiter l'effet négatif des entrées d'eaux parasites sur le fonctionnement des stations d'épuration, certaines communes font le choix de créer un bassin tampon à l'entrée de la station. A noter l'actualisation en cours du schéma directeur d'assainissement de la Ville de Narbonne.

10 stations d'épuration du bassin versant sur 20 sont en bon état à la fin de l'année 2006 (contre 7 fin 2004) et plus de 80% de la population du bassin versant sont aujourd'hui raccordés à une station aux normes, avec des niveaux de rejets correspondant aux exigences applicables en « zone sensible à l'eutrophisation ». Par conséquent la baisse des apports en nutriments d'origine domestique aux étangs est importante : **pour l'étang de Bages-Sigean, les flux ont chuté de 77% pour l'azote et de 84% pour le phosphore entre 2002 et 2006.**

Le financement des extensions et/ou mises aux normes des deux plus importantes stations d'épuration du bassin versant (Narbonne 120 000 EH* et Port la Nouvelle 30 000 EH) a été acté avant 2005. Par contre, les projets de Sigean (10 000 EH, en cours) et de Portel (1 500 EH, en service en été 2007) ont bénéficié d'aides particulières au titre du contrat d'étangs. L'émergence de l'intercommunalité a également facilité la mise aux normes des ouvrages sur le nord du bassin versant (territoire de la CAN**): Armissan-Vinassan et Montredon. Sur le bassin versant de la Berre, 4 nouvelles stations d'épuration de petite taille ont été inaugurées depuis 2005. Enfin, l'étude sur les possibilités de réutilisation des eaux usées de la station de Narbonne se poursuit avec le suivi d'un « pilote » opérationnel en fonctionnement depuis 2006.

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Avec 1860 installations autonomes recensées à ce jour sur le territoire, l'assainissement autonome n'est pas négligeable car il représente un flux à traiter de l'ordre de 30 tonnes d'azote et de 8 tonnes de phosphore. La mise en place des SPANC*** devrait permettre dans les années à venir d'augmenter de manière significative le nombre d'installations autonomes conformes. A noter que le traitement des eaux de vidange des fosses toutes eaux doit être pris en compte dans le dimensionnement des stations d'épuration.

*EH : équivalent habitant

** CAN : Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise

*** SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif

GESTION DES BOUES

L'exploitation des boues de stations d'épuration a été facilitée dans le Narbonnais par la mise en place de l'usine de compostage de Bioterra. Cependant la capacité de cette structure est limitée. Sur l'ensemble du bassin versant, la gestion de ces boues reste problématique pour un grand nombre de petites communes, en particulier sur le bassin versant de la Berre.

TRAITEMENT DES EAUX PLUVIALES

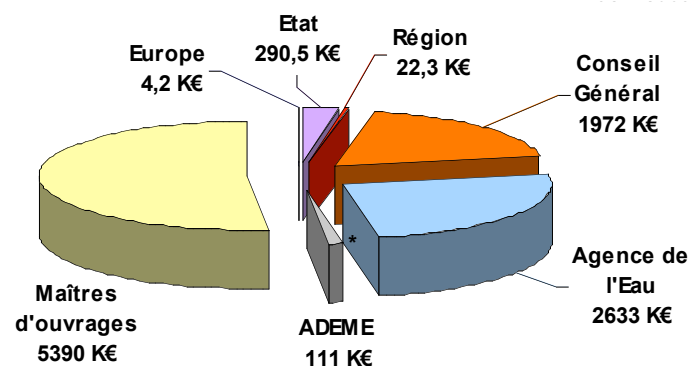
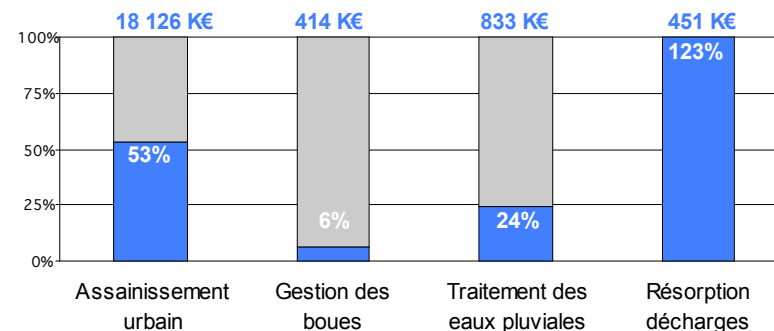
Les ruissellements urbains constituent la part principale des sources d'apports en matières organiques (DCO) et en matières en suspension (MES). Ils drainent également des quantités importantes d'hydrocarbures (environ 30 tonnes /an) qui ont une toxicité sur la faune et la flore lagunaires. Sur l'ensemble du bassin versant, les surfaces traitées sont inconnues à ce jour, et probablement très faibles. Des schémas directeurs d'assainissement pluvial sont prévus sur les communes de Narbonne et de Port la Nouvelle.

DECHARGES ET CENTRE D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (CET)

Sur les 9 décharges sauvages inventoriées en 2004 sur le bassin versant, 3 ont été réhabilitées, 4 sont simplement fermées et 2 sont a priori encore utilisées.

Concernant le CET, les flux de pollution engendrés sont assez fluctuants, notamment en provenance des bassins de récupération des eaux pluviales, mais ils restent faibles en comparaison avec les sources principales du bassin versant.

Bilan financier 2005-2006 - Apports d'origine urbaine



* Montant des participations du CG11 estimé par différence entre le montant des actions et la somme des autres participations connues (maîtres d'ouvrages co

A mi-parcours du contrat d'étangs, la baisse des apports d'origine domestique aux étangs à l'échelle du bassin versant est significative, essentiellement grâce à la mise aux normes des principales stations d'épuration, avec un traitement poussé de l'azote et du phosphore.

Pour la deuxième moitié du contrat d'étangs, les priorités en matière d'assainissement collectif sont :

- la construction de stations d'épuration neuves sur Sigean (projet en cours) et Roquefort des Corbières,
- la mise aux normes de la station d'épuration de Bages (projet de raccordement à la station de Narbonne en cours)
- et l'amélioration des réseaux de collecte sur l'ensemble du bassin versant, dont l'état dégradé masque les impacts positifs des travaux réalisés sur les stations.

Dans les années à venir, les apports d'origine urbaine dépendront également de l'évolution de la population sur le territoire.

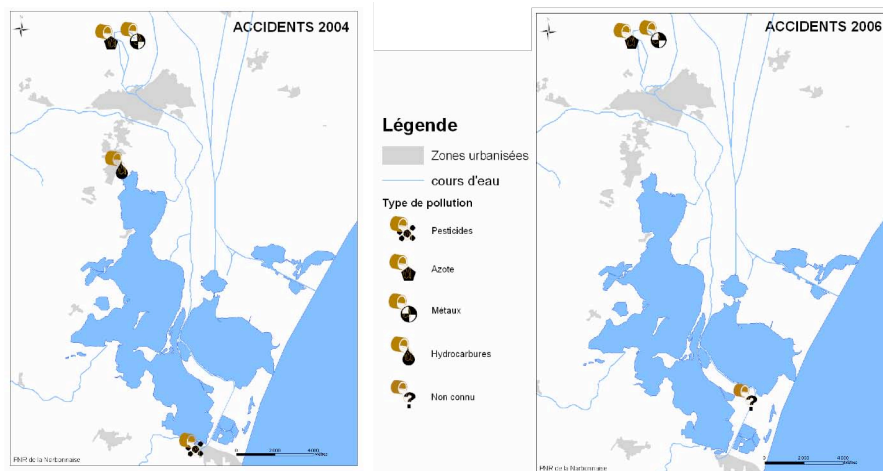
Autres enjeux importants pour la fin du contrat d'étangs en relation avec les apports urbains :

- la recherche de solutions pour la gestion des boues sur les petites communes autour de la Berre (filières de traitement et systèmes de valorisation),
- le traitement des eaux pluviales dans les grosses agglomérations et les principales zones d'activités du bassin versant,
- la valorisation locale du compost produit à partir des boues d'épuration par la plate forme de compostage de Narbonne,
- l'engagement d'un programme collectif de réhabilitation de l'assainissement autonome au travers des SPANC (priorité Narbonne),
- et enfin, la lutte contre les apports de pesticides provenant des activités urbaines (services techniques municipaux et particuliers).

Apports d'origine industrielle et portuaire

Objectif 1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires

Actions 5 à 7

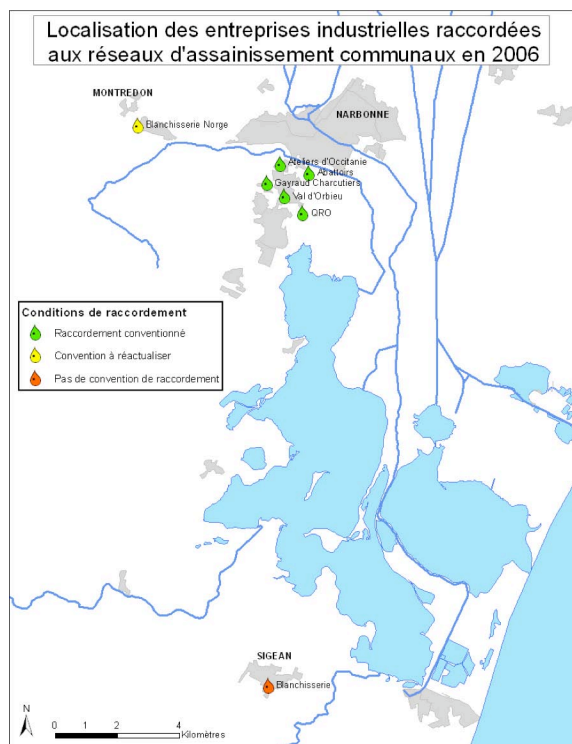


REJETS INDUSTRIELS

- Les apports industriels aux étangs concernent de manière quasi exclusive le bassin versant de l'étang de Bages-Sigean avec plusieurs zones d'activités ou zones industrielles : au nord, sur la commune de Narbonne (ZI Malvézy...) et au sud, sur la commune de Port la Nouvelle (SOFT...). Il n'existe pas d'activité industrielle sur le bassin versant des étangs de Campagnol, Ayrolle et Gruissan, mais ceux-ci peuvent recevoir des apports du canal de la Robine par des prises d'eau agricoles qui alimentent la basse plaine de l'Aude (voir aussi le chapitre sur le fonctionnement hydraulique des étangs).
- A ce jour, certaines actions ont permis de réduire les apports au milieu (station de dénitrification de la SLMC au nord), d'autres ont mis en évidence des sources d'apports (diagnostic environnemental de la zone croix sud sur Narbonne). La majeure partie des investissements engagés est cependant représentée par le lancement fin 2006 d'un vaste plan de réduction de effluents de la COMHUREX située sur la ZI Malvézy au nord de Narbonne. Ce plan de réduction (14 M€) se réalisera sur plusieurs années. Il fait également suite à d'importants problèmes de pollutions accidentelles survenus à trois reprises en 2 ans (2004 et 2006) sur le même site.

- Depuis le début du contrat d'étangs, l'étang de Bages-Sigean a subi 3 pollutions accidentelles d'origine industrielle (ou assimilée) en 2004, et 3 autres en 2006. Cette récurrence des pollutions accidentelles a été également soulignée dans une étude récente menée par les services de l'Etat, dans laquelle Bages-Sigean est identifié comme l'étang le plus accidentogène du Languedoc Roussillon (51 pollutions accidentelles répertoriées de 1985 à 2005).

Enfin, il n'y a pas encore eu à ce jour d'action significative pour la régularisation des rejets des établissements raccordés et/ou raccordables aux réseaux publics d'assainissement. En 2006, seule une fraction très faible de ces établissements est en effet en situation régulière en matière de rejet au réseau public et la connaissance de cette problématique reste très partielle. Un état des lieux et les besoins prioritaires dans ce domaine devraient néanmoins être prochainement clarifiés grâce à la mise en place récente d'une mission « d'Ambassadeur Entreprises » par la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise (poste en fonction depuis mi 2007). La mise en œuvre de cette mission était explicitement poursuivie dans les actions du contrat d'étangs et a pris la forme d'un accord cadre à signer prochainement entre l'Agence de l'Eau et la CAN (2007-2012).



DECHETS TOXIQUES ISSUS DES ACTIVITES DU BATIMENT

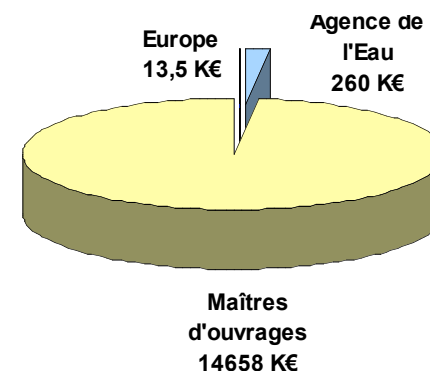
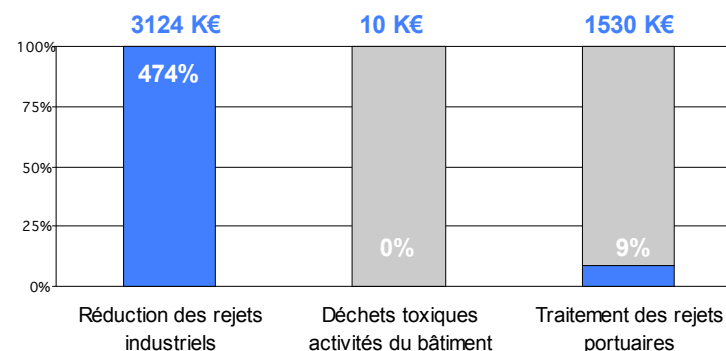
Localement, le secteur du bâtiment est en plein essor, notamment dans les zones proches des étangs. Un projet de création de plateforme était envisagé, avec l'aide du contrat d'étangs, pour la collecte et l'élimination des déchets toxiques issus de l'activité des professionnels du bâtiment (peintures, solvants, colles...). Ce projet n'a pas encore vu le jour en raison notamment des difficultés de mise en oeuvre du Plan de gestion départemental des déchets de chantier du bâtiment. Cependant, dès le début 2008, ce projet sera mis à l'ordre du jour de la Commission BTP coordonnée par la CCI.

REJETS PORTUAIRES

Sur les étangs du Narbonnais, l'opération « Ports Propres en L.R », s'est achevée avec les travaux de mise aux normes du petit port de plaisance de la Nautique sur Narbonne. Les quatre autres petits ports de plaisance et de pêche du tour d'étangs n'ont pas fait l'objet de démarche de ce type mais leur impact sur le milieu lagunaire semble peu significatif.

Le port de commerce et d'industrie de Port la Nouvelle (situé sur le grau de l'étang de Bages-Sigean et concession de la CCI), qui avait fait l'objet d'études et de diagnostics préalables de type « Ports Propres », s'est lancé dans de grands travaux : récupération et traitement des eaux pluviales mais aussi collecte des eaux de cales des navires de pêche et de commerce. Ces chantiers devraient être terminés à la fin de l'année 2008.

Bilan financier 2005-2006 - Apports d'origine industrielle



Bilan à mi-parcours du contrat d'étangs vis-à-vis des apports industriels et portuaires :

➤ **Le plan de réduction à 5 ans des effluents prévu sur la ZI Malvézy (SLMC et COMURHEX) est engagé. Il est désormais important de suivre la bonne exécution de ce programme. Par ailleurs, une réflexion mériterait d'être engagée pour la gestion des équipements voués à être déconnectés de l'activité industrielle, en particulier le Bassin de Régulation, actuellement commun aux deux entreprises et situé avant le rejet dans le milieu naturel. Enfin, il conviendrait d'améliorer la connaissance et la prise en charge des risques de pollution secondaire liés à l'accumulation de métaux lourds (cadmium) dans les sédiments des milieux aquatiques à l'aval des industries.**

➤ **Bien que non identifiée comme telle lors de l'élaboration du contrat, la lutte contre les pollutions accidentelles d'origine industrielle (et assimilée) peut désormais apparaître comme une priorité sur la deuxième moitié du contrat d'étangs :**

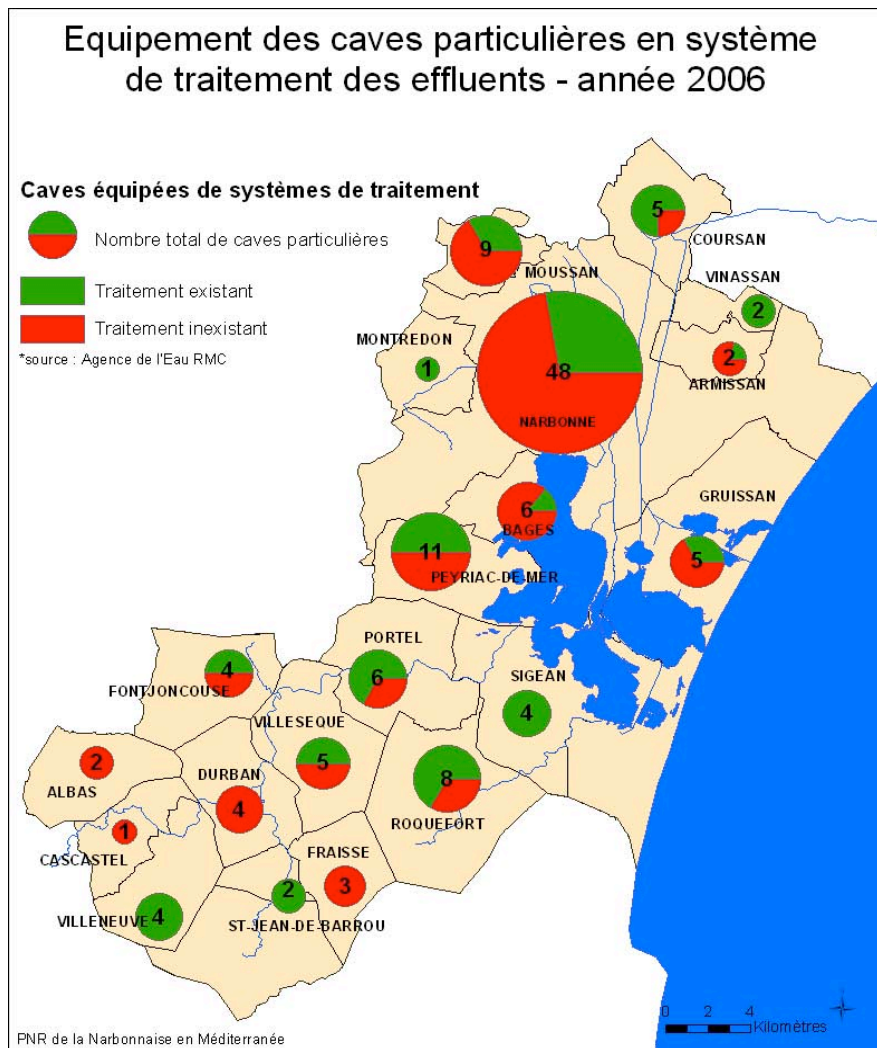
- **Etablissement de « Fiche Réflexe accident », par les services de l'Etat (MISE)**
- **Engagement d'une étude de vulnérabilité des étangs du Narbonnais aux pollutions accidentelles du bassin versant**

➤ **La mission « Ambassadeur Entreprises » portée par la CAN est désormais opérationnelle. Elle devrait permettre de diagnostiquer et d'engager un premier programme d'investissements prioritaires pour la régularisation des établissements raccordés aux réseaux d'assainissement collectif.**

➤ **Enfin, les travaux sur le port** de commerce et d'industrie de Port la Nouvelle pour la récupération et le traitement des eaux pluviales, ainsi que la collecte des eaux de cales devraient être terminés fin 2008. Ils permettront de limiter les risques de rejets d'hydrocarbures dans le grau de l'étang de Bages-Sigean.

Apports d'origine agricole

Objectif 1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires
Actions 8 et 9



CONDUITE RAISONNEE

Sur un objectif à atteindre de 120 au terme du contrat d'étangs, 106 entreprises agricoles sont engagées en 2006 (contre 18 en 2004) dans une démarche de conduite raisonnée sur le bassin versant des étangs du Narbonnais.

Cet accroissement spectaculaire est l'aboutissement d'un travail de fond de la Chambre d'agriculture de l'Aude engagé depuis plusieurs années sur la filière viticole : l'Aude se situe au 2^{ème} rang français en matière d'agriculture raisonnée – (source : réseau FARRE). Il est aussi lié à l'investissement récent des structures coopératives viticoles, qui ont assorti leur production d'un cahier des charges suivi par leurs adhérents, prenant en compte la conduite raisonnée du vignoble.

AIRES DE REMPLISSAGE SECURISEES VITICOLES (ARS) ET « EPUMOBILE »

Depuis 2005, la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée a engagé une expérimentation en grandeur réelle avec la construction de 9 aires de remplissage et de collecte des effluents des machines de traitement viticole et l'acquisition d'un système épuratoire mobile (« Epumobile ») qui fait l'objet d'un suivi sur 3 ans dans le cadre du contrat d'étangs.

En 2006, plusieurs problèmes fonctionnels persistaient avec deux ARS opérationnelles sur les trois présentes sur le territoire. La troisième doit être remise en état d'ici la fin de l'année 2007.

Malgré quelques dysfonctionnements à résoudre en 2008, les résultats de l'Epumobile sont également très encourageants. Une demande d'homologation de ce dispositif par l'Etat français est d'ailleurs en cours.

Enfin, cette expérimentation est assortie de nombreuses rencontres avec les professionnels viticoles locaux (7 réunions en 2007) pour les informer sur les résultats des ARS et les sensibiliser à l'utilisation et l'impact des produits phytosanitaires sur le milieu aquatique. Un document d'information pour les agriculteurs est également en cours d'élaboration (édition prévue fin 2007).

DECHETS PHYTO SANITAIRES AGRICOLES :

a) Produits phytosanitaires non utilisables (PPNU) : deux campagnes de collecte ont été réalisées en 2004 et 2006 avec un résultat jugé globalement insuffisant dans l'Aude par Adivalor : 50 t pour un objectif de 100 t alors que sur l'ensemble du Languedoc Roussillon le taux de collecte a atteint 70%.

En mars 2007, une campagne unique a été organisée pour la collecte de l'Arsénite de soude avec de bien meilleurs résultats (130 t collectées). Les responsables d'Adivalor considèrent ainsi que la majeure partie de ce produit est désormais éliminée sur le territoire.

b) Emballages vides de produits phytosanitaires (EVPP) : 3 collectes sont organisées chaque année depuis 2005 dans le département de l'Aude. Malgré l'absence de données chiffrées à l'échelle du Contrat d'étangs, les responsables insistent sur le succès croissant de la démarche. Le gisement d'emballages vides à l'échelle du Département de l'Aude est estimé à 110 tonnes/an, avec un taux de collecte en progression en passant de 24% en 2004 à 37% en 2006 (contre 50% à l'échelle nationale)

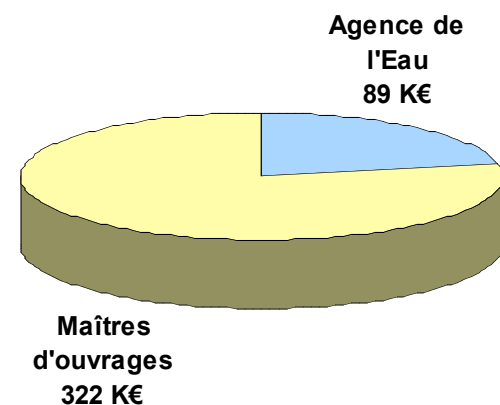
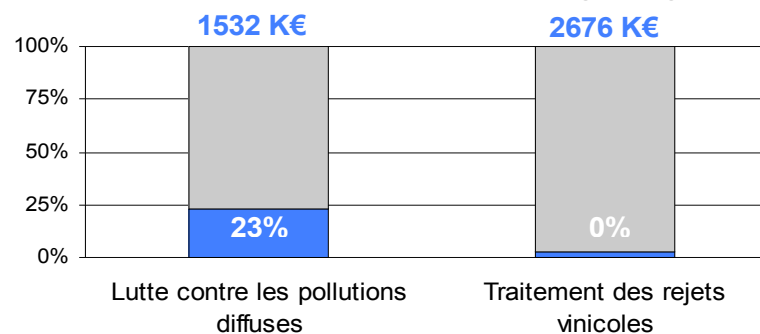
REJETS VINICOLES

Caves Coopératives : depuis la fermeture de la cave coopérative de Villesèque, tous les établissements coopératifs situés sur le bassin versant des étangs disposent d'un système de collecte des rejets vinicoles. Cependant leur fonctionnement n'est pas toujours satisfaisant et des travaux de remise en état sont parfois nécessaires.

Caves particulières : En 2006, 30% des caves particulières du bassin versant des étangs traitent leurs effluents (soit 39 sur les 132 connues de l'Agence de l'eau). Ce traitement peut être un épandage, des bassins d'évaporation ou l'envoi des effluents à une distillerie équipée.

Accidents : de nombreux **rejets accidentels** sont recensés chaque année par le Conseil Supérieur de la Pêche. Des déversements peuvent aussi avoir lieu à partir des systèmes épuratoires non performants ou des aires de lavage des machines à vendanger.

Bilan financier 2005-2006 - Apports d'origine agricole



En matière de lutte contre les pollutions agricoles, plusieurs résultats intéressants ont été obtenus au cours de la première moitié du contrat d'étangs :

- développement des démarches d'agriculture raisonnée (dynamique générale dans le département de l'Aude),
- expérimentation des Aires de Remplissage Sécurisées,
- succès croissant de la collecte des EVPP et bonne élimination des stocks d'arsenite de soude

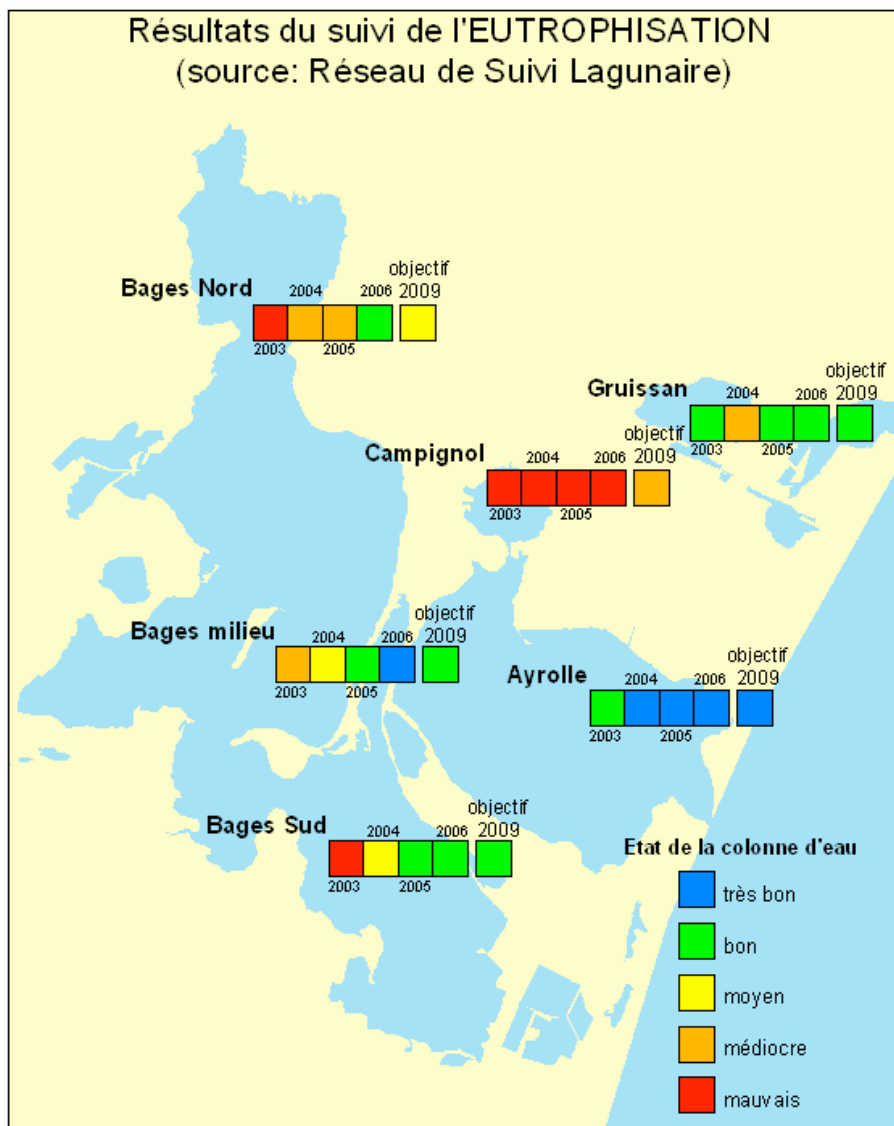
En revanche, la lutte contre le risque de pollution diffuse agricole reste difficile à mettre en œuvre, au moins en terme d'investissement, en particulier dans un contexte de crise économique viticole.

La deuxième moitié du contrat d'étangs devrait porter en particulier sur :

- la finalisation du suivi des performances épuratoires des ARS en vue, le cas échéant, d'une reproductibilité locale ;
- la problématique des effluents de lavage de machine à vendanger, qui apparaît de plus en plus prépondérante dans les préoccupations de acteurs locaux ;
- la poursuite du programme d'aide à l'équipement des caves particulières (contrat Agence de l'eau / Fédération des caves) et/ou la régularisation des rejets dans les réseaux d'assainissement collectif ;
- et l'équipement des agriculteurs sur des techniques alternatives (mécaniques et/ou thermiques) afin de limiter l'utilisation d'herbicides et plus globalement des produits phytosanitaires.

Etudes et suivis du milieu lagunaire 1

Objectif 1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires
Actions 10 et 11



La lutte contre l'eutrophisation des lagunes est la première priorité du contrat d'étangs et le suivi qualitatif du milieu constitue l'une des actions associées à cet objectif. Six stations de suivi régulier de l'état vis-à-vis de l'eutrophisation ont donc été mises en place sur les étangs du Narbonnais dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire : Bages Nord, Bages milieu, Bages sud, Campagnol, Ayrolle et Gruissan. Pour chacune d'entre elle, le contrat d'étangs fixe un objectif de la qualité de l'eau vis à vis de l'eutrophisation.

RESULTATS DU SUIVI DE L'ENTROPHISATION

Sur l'étang de Bages-Sigean, les résultats sont très encourageants puisque l'objectif du contrat d'étangs est atteint dès 2006 pour les trois stations de suivi. Par ailleurs, la reprise des herbiers aquatiques dans la partie nord, la plus dégradée, est un bon indicateur de cette restauration. Cette situation s'explique par une combinaison de plusieurs événements favorables :

- l'amélioration des « grosses » stations d'épuration sur le bassin versant
- l'amélioration des échanges mer-étang
- et la fermeture ponctuelle du Canélou, principal déversoir de la Robine dans l'étang, au printemps 2006, suite à une pollution accidentelle industrielle.

Sauf événement accidentel, cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir.

Au contraire sur l'étang de Campagnol, les résultats du suivi ne montrent pas encore d'amélioration. Cependant, un groupe de travail animé par le Syndicat du Delta de l'Aude a été mis en place pour améliorer la gestion des apports en provenance de la basse plaine (volume et saisonnalité) et réhabiliter le fonctionnement hydraulique du marais de Campagnol (zone tampon). Les actions qui en découleront devraient permettre de restaurer progressivement cet étang qui présente un mauvais état vis à vis de l'eutrophisation depuis de nombreuses années.

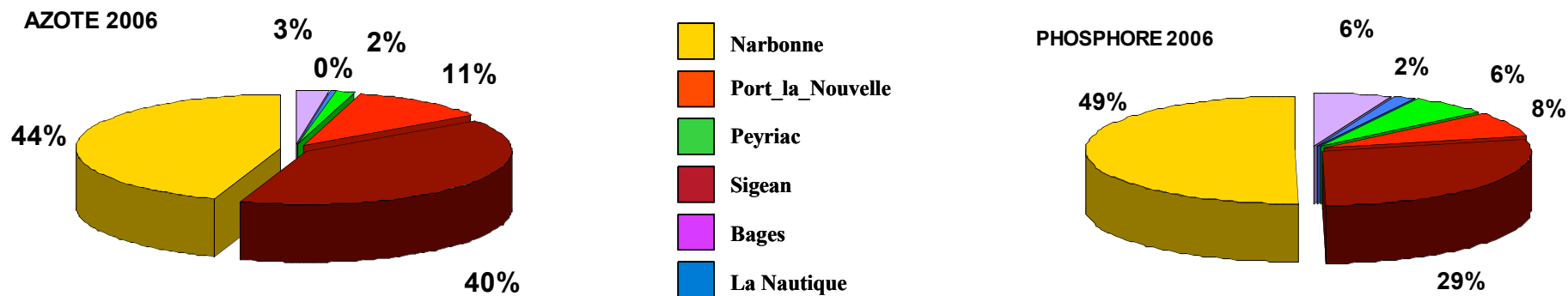
Quant à l'étang de Gruissan, bien qu'il ait subi des perturbations en 2004, il semble se stabiliser et conserver un bon état en 2005 et en 2006. Enfin, l'étang de l'Ayrolle, qui bénéficie du rôle tampon de l'étang de Campagnol, semble préservé de l'impact du bassin versant et conserve un bon état vis-à-vis de l'eutrophisation.

Par conséquent, à la fin de l'année 2006, 5 des 6 stations de suivi de l'état vis-à-vis de l'eutrophisation dans les étangs du Narbonnais atteignent l'objectif de qualité des eaux fixé par le contrat d'étangs. Désormais, les efforts de réduction des apports en nutriments doivent se porter en priorité sur l'étang de Campagnol, dont la situation ne cesse de se dégrader.

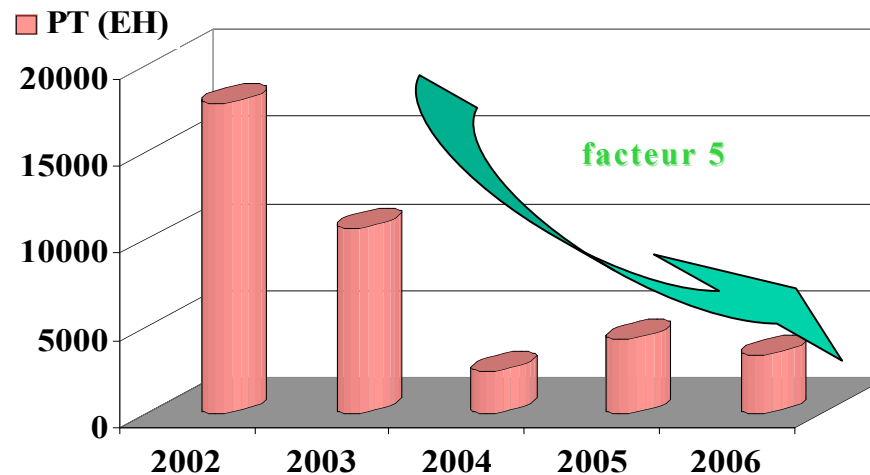
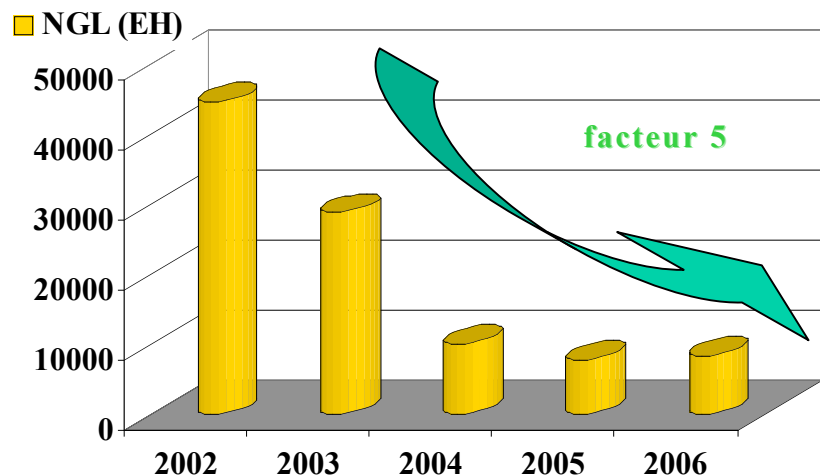
RESULTATS DU SUIVI DES REJETS DES STATIONS D'EPURATION

Le suivi particulier des stations d'épuration du pourtour de l'étang de Bages-Sigean, réalisé dans le cadre du RSL, permet :

- d'évaluer la part des apports domestiques (notamment ceux en azote et phosphore), responsables, parmi d'autres apports, de l'eutrophisation du milieu lagunaire ;
- de raisonner en terme de flux apportés annuellement à l'étang ;
- de connaître l'évolution de la contribution de chaque station d'épuration dans ces apports ;
- et de sensibiliser les acteurs locaux à la nécessité d'améliorer l'assainissement collectif afin de protéger le milieu lagunaire.

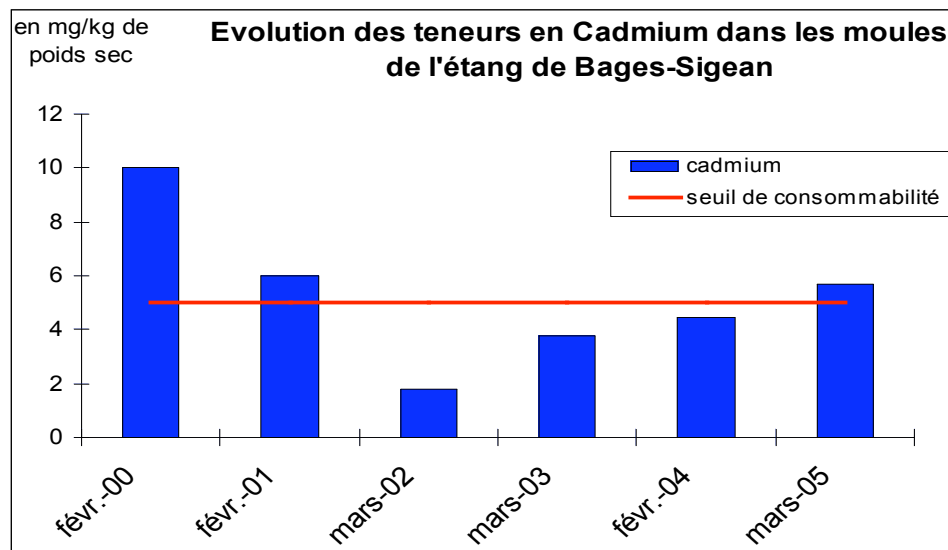


Répartition des flux issus des six principales stations d'épuration du tour d'étang en 2006



Evolution des flux totaux amenés par ces six stations d'épuration entre 2002 et 2006

Dans l'état des lieux du contrat d'étangs, outre l'eutrophisation, d'autres problèmes de qualité d'eau étaient identifiés sur l'étang de Bages-Sigean : des contaminations toxiques (principalement par le cadmium) mais aussi bactériologiques. Ces pollutions ont pour conséquence directe l'interdiction de l'exploitation des gisements coquilliers de cet étang, mais aussi, dans le cas de la pollution toxique, un risque probable de dérèglement écologique (croissance et reproduction de la faune aquatique par exemple). Par conséquent, un résultat a été fixé pour la fin du contrat d'étang en matière de contamination chimique : atteinte des conditions du milieu favorables à la réouverture de la pêche aux coquillages.



RESULTATS CONCERNANT LE CADMIUM SUR BAGES-SIGEAN (NORD)

Le suivi des métaux lourds dans les étangs se fait dans le cadre du Réseau National d'Observation d'Ifremer, non spécifique au contrat d'étangs. Les analyses sont effectuées régulièrement dans les coquillages en raison de leur capacité à concentrer ces polluants. Depuis 2002, malgré la baisse des rejets en cadmium par les industriels de la SLMC (site de Malvesi), les teneurs en cadmium dans les moules de l'étang sont en augmentation (prélèvements réalisés dans la partie nord de l'étang). Cette évolution est vraisemblablement liée à la remobilisation du cadmium stocké depuis plus de trente ans dans les sédiments des cours d'eau et canaux situés en aval de Malvesi. Cette remobilisation peut s'expliquer par plusieurs phénomènes : inondations, dragage des canaux ou curages.

ETUDE SANITAIRE DU GISEMENT DE PALOURDES DANS L'ETANG DE BAGES-SIGEAN (SUD)

Les premiers résultats de l'étude sanitaire lancée en juin 2006 par l'Ifremer dans le cadre du Réseau Microbiologique, sur demande des pêcheurs, indiquent que la zone sud de l'étang (où sont localisés les gisements de palourdes) est soumise à des pollutions microbiologiques qui dégradent significativement sa qualité. Les pics de pollution sont essentiellement enregistrés en période estivale. Par ailleurs des analyses des concentrations en métaux lourds, dont le cadmium ont été faites dans le cadre de cette étude sur ces gisements de palourdes : les résultats indiquent que les palourdes, prélevées au sud de l'étang, présentent des teneurs faibles en cadmium. A noter que l'un des résultats attendus à la fin de contrat d'étangs est « l'atteinte des conditions du milieu, par rapport à la contamination chimique, favorables à la réouverture de la pêche aux coquillages ». A ce jour, le facteur limitant de l'exploitation du gisement de palourdes de l'étang de Bages-Sigean, principale ressource recherchée par les pêcheurs, est surtout la qualité microbiologique de ces coquillages.

Par ailleurs des problèmes de pollution microbiologique ont également été identifiés en 2006 sur le gisement de palourdes de l'étang de l'Ayrolle, qui représentait jusqu'alors une véritable ressource complémentaire à l'anguille pour les pêcheurs de Gruissan.

BILAN GENERAL DES OUTILS DE SUIVI MIS EN PLACE

Le contrat d'étangs prévoyait sur 5 ans :

- l'amélioration des suivis du milieu lagunaire : des moyens importants ont été développés en deux ans avec :

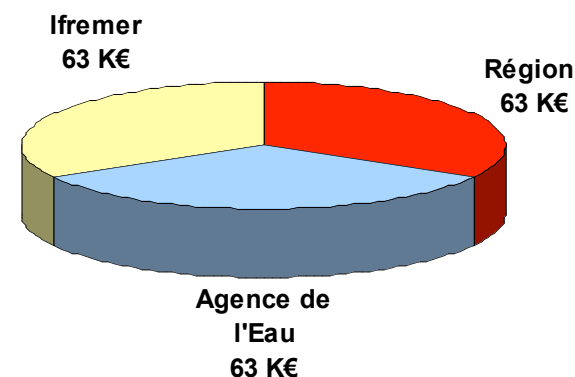
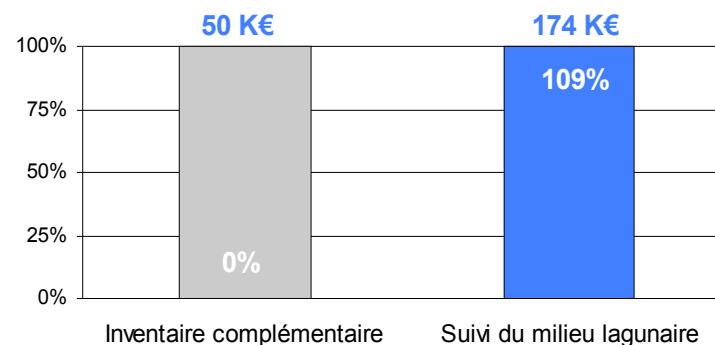
- un suivi physico-chimique mensuel sur l'étang de Bages-Sigean
- le suivi annuel de la qualité des eaux vis-à-vis de l'eutrophisation des étangs (Réseau régional de Suivi Lagunaire)
- le suivi des rejets des stations d'épuration autour de Bages-Sigean (également dans le cadre du RSL).

Parallèlement, un effort particulier a été engagé pour restituer localement et diffuser les connaissances acquises sur l'évolution du milieu lagunaire :

- restitutions en groupe de travail
- réunions publiques d'information
- diffusion sous la forme de bulletins d'information réguliers sur le site internet du Parc naturel régional ou dans la presse locale

- la réalisation d'un inventaire complémentaire des sources de pollution : cette étude n'a pas été engagée car des quantifications globales ont été réalisées par ailleurs dans le cadre des Défis « toxiques » et « eutrophisation », permettant de hiérarchiser la part des principales sources d'apports toxiques et trophiques aux étangs.

Bilan financier 2005-2006 - Etudes et suivis



A mi-parcours du contrat d'étangs :

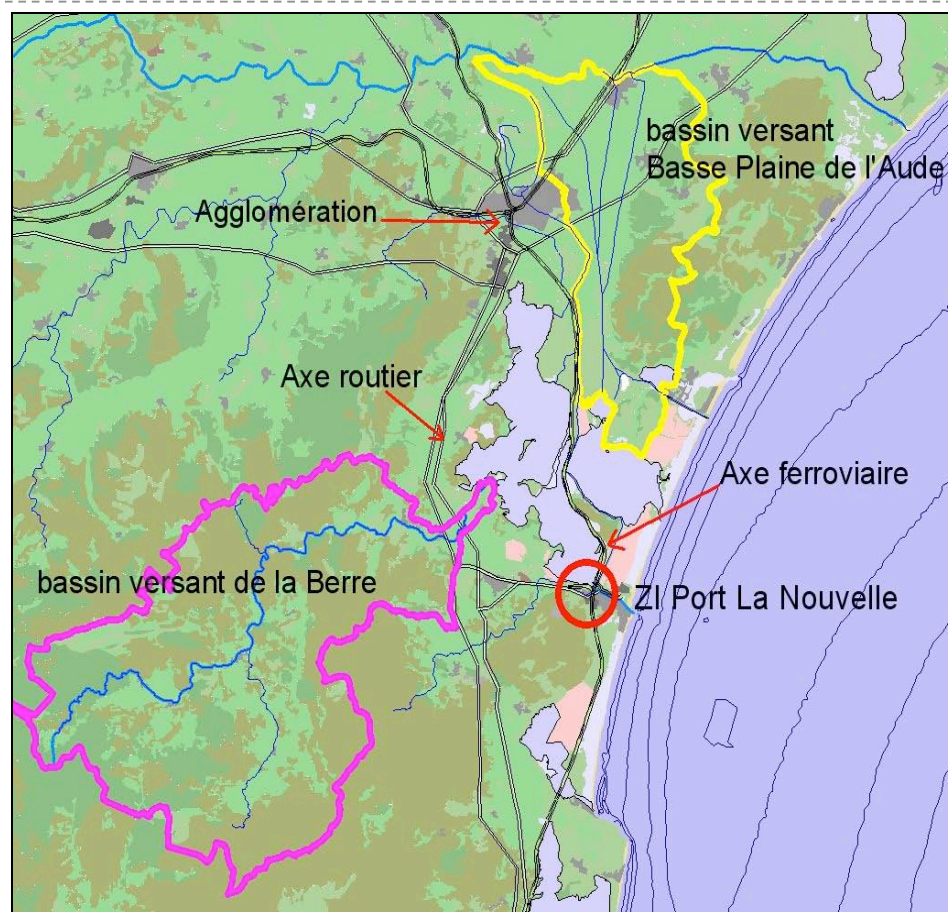
- des moyens importants ont été mis en place, en particulier dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire, pour l'amélioration des connaissances sur la qualité du milieu et l'impact des actions engagées, notamment pour la lutte contre l'eutrophisation, priorité du contrat.
- des efforts ont été engagés pour la diffusion de ces résultats au niveau local, au travers notamment de réunions publiques, très appréciées de la population et des élus. Ces rencontres sont également un moyen intéressant pour faire connaître et donc avancer le contrat d'étangs.

Pour la seconde moitié du contrat, les besoins particuliers en matière d'études et de suivi seraient les suivants :

- renforcement des moyens de suivi de l'étang de Campagnol, notamment sur les paramètres physicochimiques, les variations de salinité pouvant être un bon indicateur de l'efficacité des actions de gestion engagées sur ce site ;
- cartographie complète de la végétation aquatique des étangs du Narbonnais (telle que réalisée en 1966 et 1995) en fin de contrat ,
- suivi des apports en nutriments par deux tributaires de l'étang de Bages-Sigean, pour une quantification des flux annuels : la Berre et le Rec de Veyret
- en fonction des résultats du RNO sédiments 2006, diagnostic précis des concentrations en cadmium dans les sédiments de l'étang de Bages-Sigean

Lutte contre les pollutions toxiques

Objectif 1 : améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires
Action 12

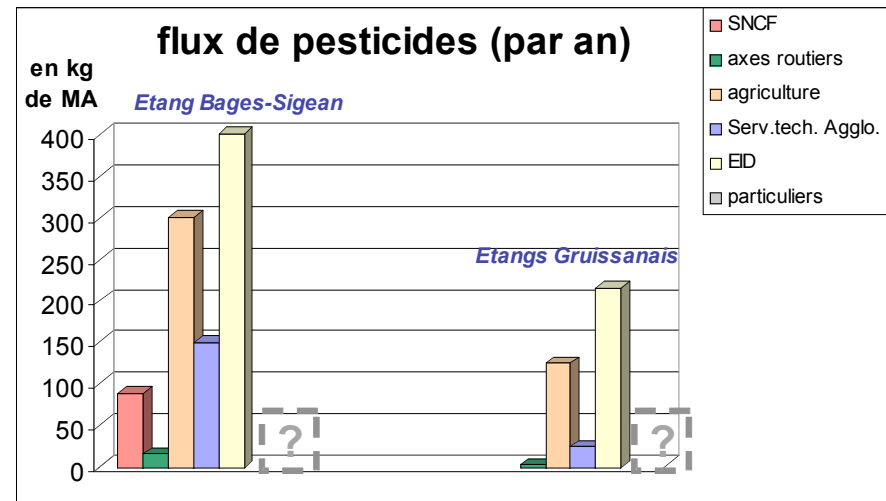


Exemple de localisation des sources d'apports principales de pesticides sur les bassins versants des étangs

Dans un objectif global de lutte contre la pollution toxique dans les étangs du Narbonnais, les actions menées depuis 2003 ont conduit au bilan suivant :

1) En matière de connaissance :

- La réalisation d'un état des lieux de la qualité des étangs en matière de toxiques (synthèse des données existantes sur sédiments et matière vivante ; actualisation)
- La réalisation d'un SIG intégrant les données de qualité du milieu ainsi que la localisation des activités responsables d'apports toxiques sur le bassin versant.
- L'achèvement de la quantification des apports de toxiques à l'échelle du bassin versant des étangs (pesticides, hydrocarbures, métaux lourds).



Exemple de quantification des flux de pesticides sur les bassins versants des étangs

- L'engagement d'une étude sur la micropollution dans le cadre du Défi "Toxiques" (sous maîtrise d'ouvrage Agence de l'Eau, engagée en juin 2005, rendu final fin novembre 2007, SIEE). Cette étude a été recentrée sur les transferts d'éléments toxiques provenant du bassin versant lors d'événements pluvieux. Elle a fait apparaître des transferts importants de toxiques, notamment de pesticides et d'hydrocarbures, ce qui permet de justifier la mise en œuvre d'actions particulières pour la réduction de ces apports dans les années à venir.

2) Actions mises en œuvre :

a) Lutte contre les apports de pesticides :

- Mise en place d'une formation des agents territoriaux sur "l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et les solutions alternatives aux traitements chimiques" (CNFPT, DRAF-SRPV, PNR, AE, Phytex, novembre - décembre 2006) ; conférence de presse ; réalisation d'une plaquette d'information synthétique à destination des agents territoriaux pour rappel des éléments enseignés.
- SOFT : transmission des données de l'étude micropollution (SIEE) à la DRIRE et au SMNLR.
- Communication : exposé du volet "phytosanitaires" du Défi lors du séminaire RSL sur les pesticides (décembre 2006)

b) Lutte contre les apports de métaux lourds :

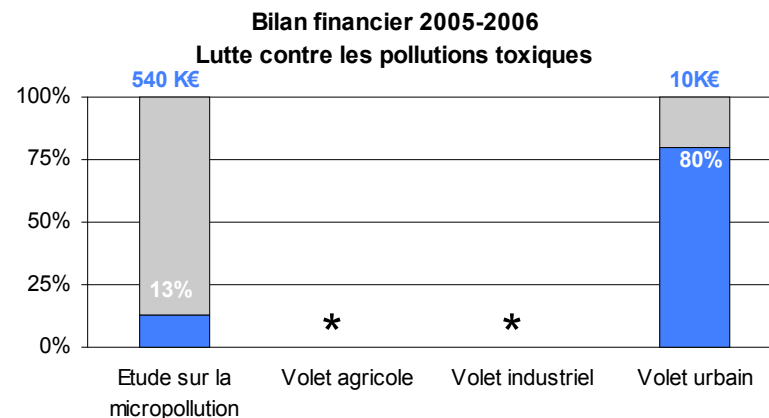
- COMURHEX : bilan des rejets accidentels, orientation de l'étude de ses impacts sur l'environnement (demande DRIRE), participation aux réunions de la CLIC et aux réflexions de la CRIIRAD sur le volet "radioactivité" lié à l'activité ; appui et échanges avec l'industriel.
- SLMC : bilan des rejets de cadmium et suivi dans l'environnement, orientation de l'étude de risques (ANTEA, demande DRIRE) ; appui et échanges avec l'industriel ; communication des informations auprès des services de l'Etat (cas d'une pollution secondaire).

c) Lutte contre les apports d'hydrocarbures :

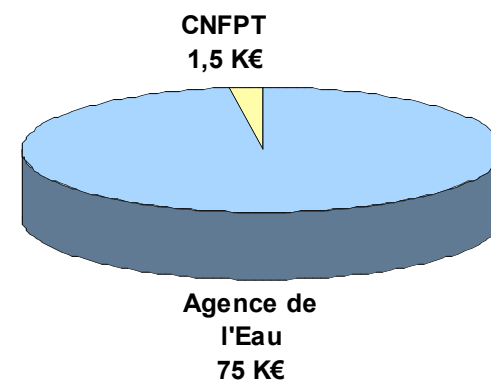
- Sensibilisation des communes de Port-La Nouvelle et Narbonne à la nécessité de réaliser des schémas directeurs d'assainissement pluvial
- Participation à un groupe de travail ASF pour la lutte contre la pollution par les hydrocarbures dans le cadre de l'élargissement de l'A61

d) Lutte contre les pollutions accidentelles :

- Echanges et concertation avec les services de l'Etat, notamment sur la problématique



* voir bilans financiers p12 et p14



La mission « lutte contre les pollutions toxiques » a été engagée en 2003 au titre des interventions territorialisées du 8ème programme de l'Agence de l'Eau ("Défis") et s'est poursuivie dans ce cadre jusqu'à fin 2006.

Si la démarche spécifique des "Défis" n'est pas reconduite au 9ème programme de l'Agence, les actions engagées pour chaque famille de contaminants (métaux lourds, pesticides, hydrocarbures), qui s'inscrivent intégralement dans le contrat pour les étangs du Narbonnais (2004-2009), se poursuivent.

Ces actions de lutte contre les pollutions toxiques apparaissent ainsi au travers de plusieurs thèmes d'action du contrat d'étangs au sein de l'objectif 1 (améliorer la qualité de l'eau et des milieux lagunaires) : apports d'origine agricole, urbaine, industrielle ou portuaire.

Fonctionnement hydraulique des étangs

Objectif 2 : améliorer le fonctionnement hydraulique des étangs
Actions 14 et 15

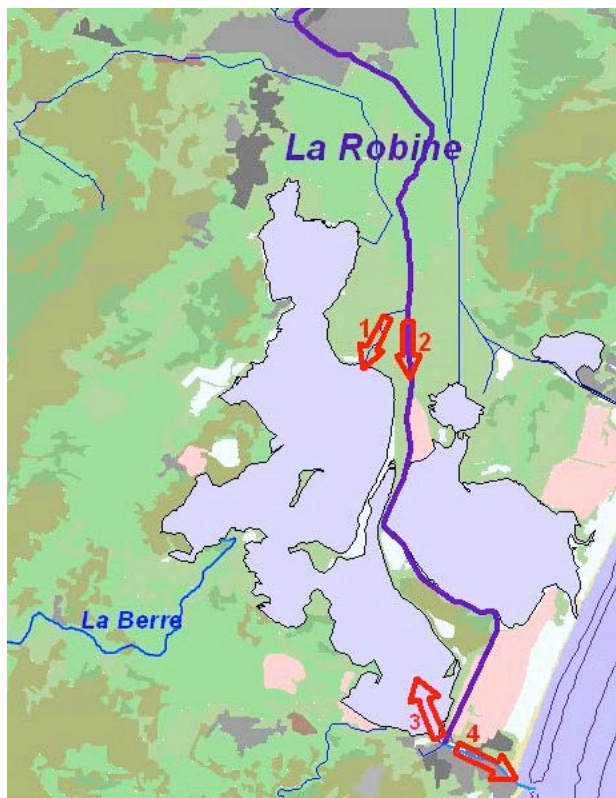


Schéma des échanges d'eau douce dans l'étang de Bages-Sigean

- 1 Canélou
- 2 bief aval de la Robine
- 3 entrées d'eau par le sud
- 4. exportation vers la mer

ECHANGES MER – ETANGS ET CIRCULATION HYDRAULIQUE INTERNE

Dans le cadre du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), un modèle de simulation hydrodynamique a été développé par l'IFREMER avec des applications concrètes sur l'étang de Bages Sigean. Le fonctionnement du modèle est en cours d'amélioration grâce aux installations depuis 2005 de courantomètres sur le grau de Bages Sigean (chenal portuaire de Port la Nouvelle), maintenus sur site jusqu'en 2006 dans le cadre du Contrat.

Ce modèle a déjà permis de simuler la faisabilité des deux chantiers de restauration hydraulique initialement prévus au Contrat :

- En 2005, la réouverture potentielle d'un cordon sableux à l'intérieur de l'étang de Bages Sigean (qui relie l'île de l'Aute et la rive Est de l'étang) a été testée par ce modèle. Les conclusions du test ont indiqué que ces travaux n'auraient pas d'effets bénéfiques majeurs sur la circulation des eaux entre le nord et le sud de l'étang. Après restitution et discussion locale sur ces résultats (notamment en Comité d'étangs), ce projet a été retiré des actions du Contrat d'étangs.
- En 2006, le même travail de simulation a été réalisé pour vérifier les effets hydrodynamiques de l'enlèvement d'anciens blocs de piles de pont de voie SNCF, qui constituent une entrave partielle aux échanges hydrauliques entre la mer et l'étang de Bages Sigean. Les résultats de ce test seront restitués en 2007. Ce projet fait d'ailleurs suite à une première réalisation en avril 2004 (enlèvement partiel de l'ancien barrage à vannes de Port la Nouvelle) qui avait déjà permis une amélioration, significative (de l'ordre de 20%) du taux de renouvellement des eaux de la totalité de l'étang.

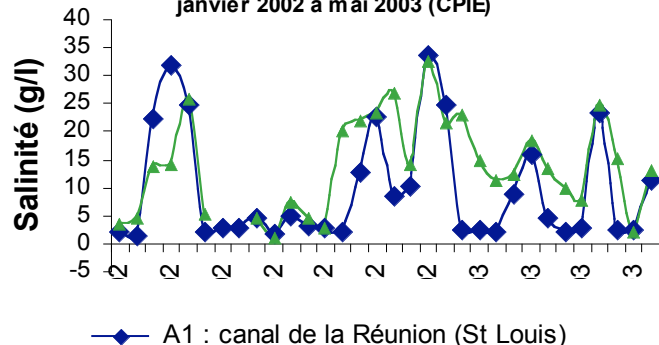
APPORTS D'EAU DOUCE AUX ETANGS

La gestion des apports (saisonnalité et volumes) constitue aussi un axe d'intervention du Contrat d'étangs sur deux sites majeurs.

a) Le déversoir du canal de la Robine (Canélou) qui alimente le nord de l'étang de Bages-Sigean mais qui draine les apports de la ZI Malvesi, de la station d'épuration de Narbonne, du ruissellement urbain de l'agglomération narbonnaise ainsi que, pour une grande part, des eaux du fleuve Aude aval.

Suite à une étude diagnostic réalisée en 2000, un groupe de travail a été mis en place, réunissant les usagers et gestionnaires du canal de la Robine, avec l'objectif de tester et suivre différents protocoles de gestion du Canélou. La dernière réunion de ce groupe s'est tenue en 2005 (avec une réactualisation du diagnostic initial), et il a d'ores et déjà permis d'acquiescer certains réflexes pratiques de gestion du Canélou pour préserver l'étang de Bages-Sigean en cas de pollution accidentelle (comme en janvier 2006 lors des débordements d'effluents nitrates de la Comurhex).

Etang de Campagnol : évolution de la salinité de janvier 2002 à mai 2003 (CPIE)



b) Les apports d'eau douce des canaux de la basse plaine de l'Aude vers l'étang de Campagnol :

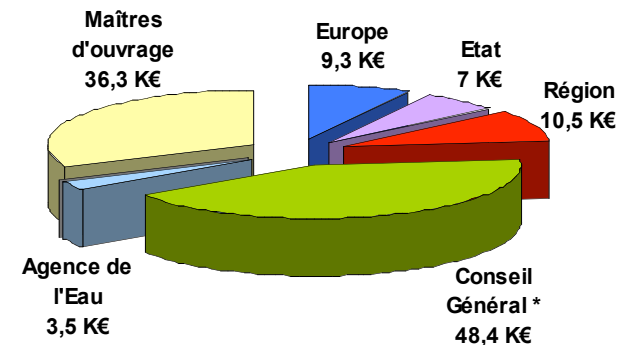
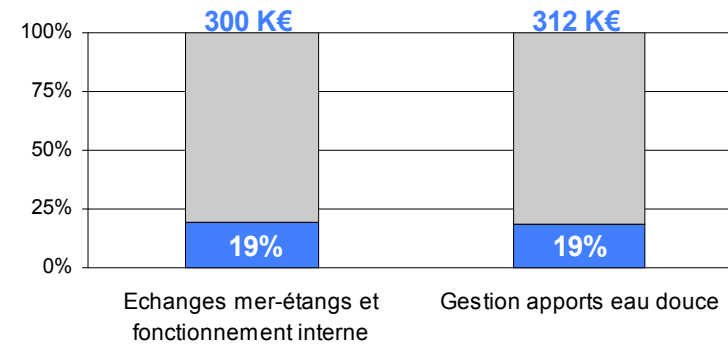
le marais de Campagnol a subi d'importants changements par salinisation des sols liés à une diminution des apports d'eau douce via les canaux agricoles de la basse plaine. En 2005 et 2006, une convention spécifique a été engagée entre le Département, la Commune de Gruissan, la prud'homie des pêcheurs et l'ASA de Raonel pour faire transiter de l'eau douce vers l'étang via les canaux de l'ASA. Cependant, les volumes et la saisonnalité de ces apports ne sont pas connus, alors qu'un suivi de l'étang a démontré qu'il pouvait subir des dessalures estivales néfastes à son équilibre écologique.

En parallèle, une étude de plan de gestion a été relancée sur l'étang et ses marais par le Syndicat mixte du Delta de l'Aude.

Les termes de la convention initiale pourront ainsi être revus en fonction des résultats de cette étude qui devrait notamment clarifier les besoins en eau douce pour l'étang et ses marais (volumes, niveaux et période d'approvisionnement sur l'année).

Enfin, une gestion globale de la ressource en eau agricole sur la basse plaine de l'Aude est en train de se mettre en place avec la constitution d'une association (AIEDEN) regroupant la quasi totalité des ASA (adéquation ressource / besoin, gestion des pénuries, besoin des étangs...). Une étude de diagnostic hydraulique de ses canaux est d'ailleurs engagée dans le cadre du contrat.

Bilan financier 2005-2006 - Fonctionnement hydraulique



* Montant des participations du CG11 estimé par différence entre le montant t actions et la somme des autres participations connues (maîtres d'ouvrages coi

A mi parcours du contrat, les actions engagées pour l'amélioration du fonctionnement hydraulique des étangs ont principalement porté sur :

- des études préalables sur l'étang de Bages-Sigean (simulation de chantiers avant travaux) et l'étang de Campagnol (plan de gestion) ;
- l'élaboration de démarches de gestion collective (gestion du Canélou, regroupement des ASA de la Basse Plaine de l'Aude).

Ce travail de préparation doit permettre de déboucher, pendant la deuxième moitié du contrat, sur des opérations concrètes telles que :

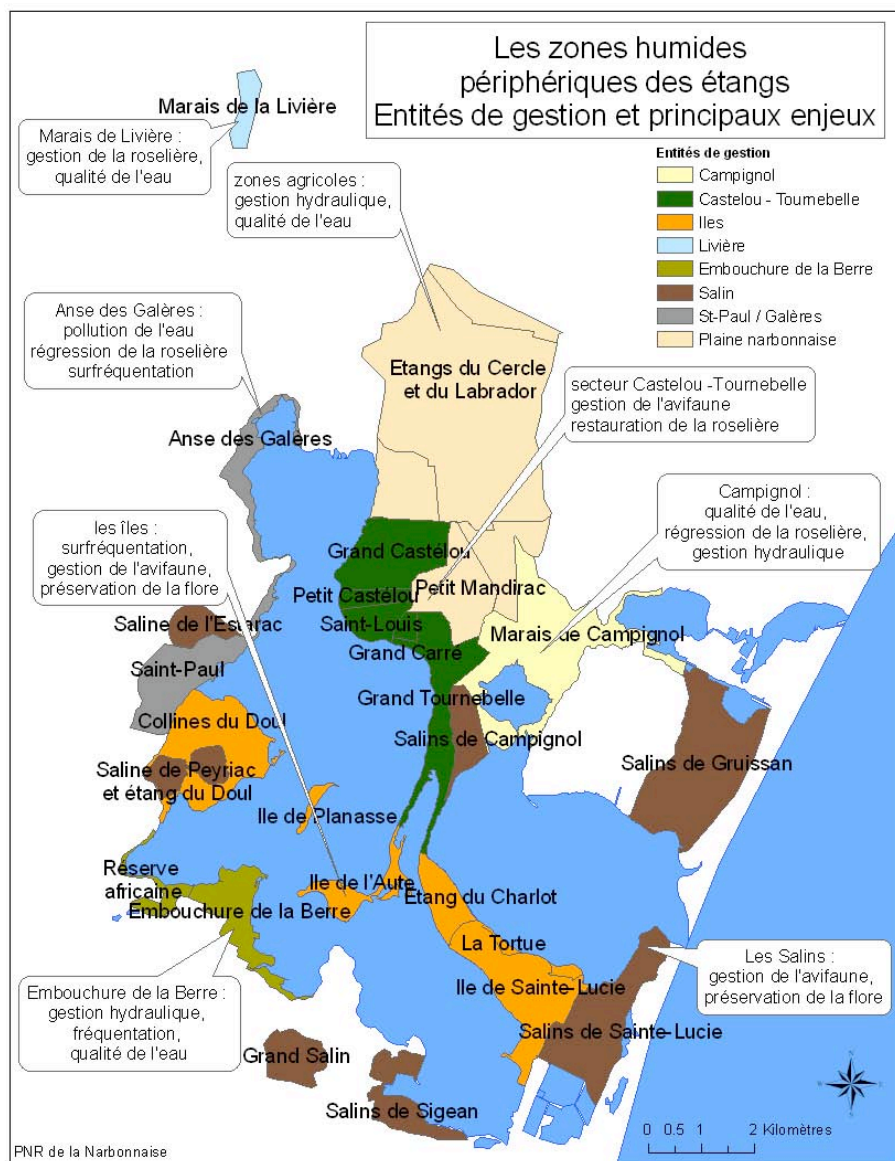
- l'enlèvement des anciens blocs du pont SNCF au niveau du grau de l'étang de Bages-Sigean
- les travaux de restauration du marais de Campagnol et la mise en oeuvre du plan de gestion (voir chapitre « marais périphériques ») ;

mais aussi la mise en oeuvre effective des démarches de gestion collective, dont :

- la mise en place d'un protocole de gestion des apports d'eau douce de la Basse Plaine de l'Aude vers l'étang de Campagnol : moyens, volumes, niveaux d'eau et calendrier d'apport ;
- la validation officielle d'un protocole de gestion du Canélou, notamment en cas de pollution accidentelle.

Gestion des marais périphériques

Objectif 3 : restaurer et gérer les marais périphériques
Action 16



L'état des lieux du contrat d'étangs avait mis en évidence à la fois un manque d'informations précises sur la situation des marais dans le secteur du Narbonnais, des problèmes de dégradation sur plusieurs sites, l'absence d'orientations précises pour la gestion et un manque de moyens techniques et financiers pour assurer l'entretien de ces secteurs.

Les résultats attendus à la fin du contrat d'étangs sont :

- la réalisation d'un volet complémentaire à l'inventaire des zones humides selon la méthodologie SDAGE, pour approfondir notamment les données en matière de fonctionnement hydraulique et d'espaces de fonctionnalité ;
- la définition des objectifs de gestion sur l'ensemble de ces zones humides ;
- et la mise en œuvre de ces objectifs sur 50% de la superficie de ces zones humides.

ETUDE COMPLEMENTAIRE SUR LES ZONES HUMIDES PERIPHERIQUES

Un inventaire des zones humides a été réalisé en 2005 par le Conseil Général sur l'ensemble du département de l'Aude. Parallèlement, à l'échelle des étangs du Narbonnais, dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 :

- l'état des lieux a permis d'établir une cartographie précise des habitats naturels et des habitats d'oiseaux ;
- une base de données a été élaborée en 2006 avec l'aide des gestionnaires locaux, dans le cadre de groupes de travail. Cet outil a permis d'identifier des entités géographiques sur lesquelles il existe des enjeux communs de gestion. A l'échelle de chacune de ces entités, le choix des objectifs de gestion est peu à peu fait, en concertation avec les acteurs locaux, pour aboutir à des actions concrètes.

PLANS DE GESTION ET TRAVAUX DE RESTAURATION

Au cours des deux premières années du contrat d'étangs, des avancées ont pu être obtenues, principalement sur 3 sites :

- Sur le marais de Livière, d'importants travaux hydrauliques ont été réalisés conformément au plan de gestion défini en 2004, dont les objectifs principaux sont l'amélioration de la lutte contre les inondations et l'amélioration de la qualité des eaux.
- Pour la réhabilitation de l'étang de Campagnol et de ses marais périphériques, la démarche de définition d'un plan de gestion a été relancée en 2005 par la commune de Gruissan et le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude (en cours).
- Sur le secteur des étangs du Cercle et du Labrador, un plan de gestion a été établi et validé par les acteurs locaux.

Les résultats obtenus à la fin de l'année 2006 indiquent que, sur l'ensemble de la superficie des zones humides périphériques :

- le taux de définition des objectifs de gestion est de l'ordre de 69% ;
- le taux de mise en œuvre des objectifs (plans de gestion et/ou travaux de réhabilitation) est de l'ordre de 25%.

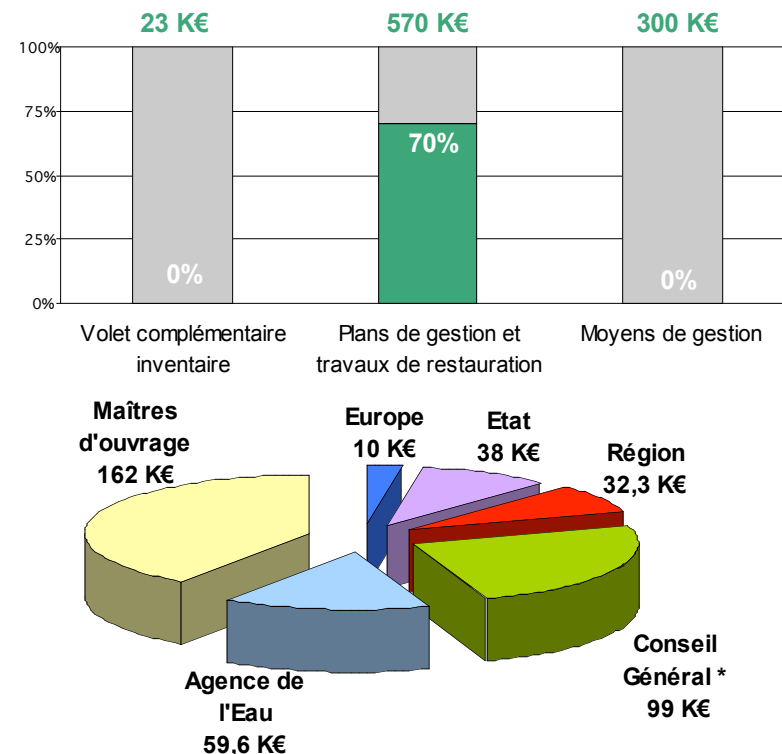
ARTICULATION AVEC NATURA 2000

Un certain nombre de marais périphériques sont d'anciennes roselières aujourd'hui plus ou moins dégradées, que la plupart des gestionnaires locaux veulent réhabiliter. Cette orientation signifie la reprise d'un habitat dominé par les phragmites et la régression des habitats naturels halophiles d'intérêt communautaire au titre de la Directive Habitat. C'est pourquoi les limites des secteurs où les roselières peuvent être réhabilitées, au détriment des habitats halophiles, doivent préalablement être validées en Comité de Pilotage Natura 2000.

MOYENS DE GESTION

La mise en place des mesures agro-environnementales territorialisées (MAE) et des contrats de gestion Natura 2000 n'est pas effective en 2007 car le document d'objectifs (rédaction des fiches actions) est encore en cours d'élaboration. Pour les propriétés du Conservatoire du Littoral, une convention tripartite avec la Région et le Conseil Général a été établie récemment pour développer des moyens financiers pour la gestion de ces secteurs.

Bilan financier 2005-2006 - Marais périphériques



* Montant des participations du CG11 estimé par différence entre le montant t actions et la somme des autres participations connues (maîtres d'ouvrages cor

En ce qui concerne l'inventaire des zones humides, le travail réalisé à l'échelle départementale a été complété, sur le territoire du Narbonnais, par une base de données établie dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000. Cette base de donnée est réactualisée chaque année en groupe de travail avec les gestionnaires locaux (associations, collectivités, Conservatoire du Littoral, ...). Par ailleurs, des informations précises sur le fonctionnement hydraulique et les espaces de fonctionnalité sont apportées au cas par cas au moment de l'élaboration des plans de gestion.

A mi-parcours du contrat d'étangs, un certain nombre d'actions ont été mises en place avec les partenaires locaux pour l'élaboration de plans de gestion (marais de Campagnol et étangs du Cercle et du Labrador) et la réalisation effective de travaux de restauration (marais de Livière).

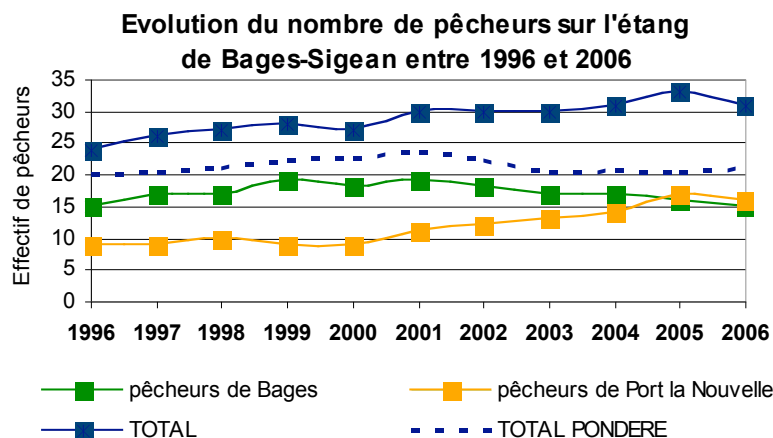
Globalement la situation des marais reste très hétérogène autour des étangs du Narbonnais :

- sur les secteurs appartenant au Conservatoire du Littoral (plus de 1000 hectares), des plans de gestion existent mais les moyens pour les mettre en œuvre font parfois défaut. La convention tripartite nouvellement signée devrait permettre d'apporter des moyens supplémentaires dans les années à venir ;
- sur le reste du territoire, une mobilisation existe sur quelques sites, en raison des forts enjeux naturalistes ou en matière de qualité de l'eau. Mais il reste de nombreux secteurs sur lesquels les objectifs de gestion ne sont toujours pas clairement définis et les moyens sont insuffisants pour entretenir et gérer correctement les marais. C'est au travers de la démarche Natura 2000 que des réponses devraient pouvoir être amenées, tant sur la détermination des objectifs de gestion à une échelle globale que sur la mise en œuvre de moyens au travers des contrats Natura 2000.

Actions en faveur de la pêche lagunaire

Objectif 4 : maintenir l'activité de pêche artisanale
Actions 17 et 18

Lors de la consultation des acteurs locaux pour l'élaboration du contrat d'étangs, l'importance de maintenir la pêche lagunaire avait clairement émergé des débats. Elle était apparue comme étant l'usage prioritaire qu'il convient de respecter et que l'on doit arriver à maintenir sur les étangs du Narbonnais. Le contrat d'étangs prévoit la création d'un observatoire économique et des actions pour l'amélioration des structures collectives de production et de valorisation de la pêche lagunaire.

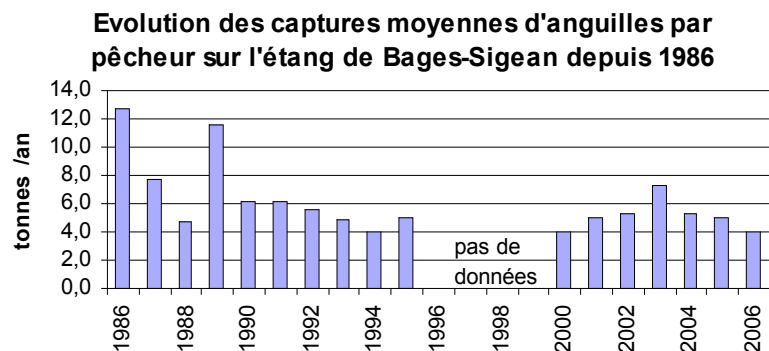


OBSERVATOIRE ECONOMIQUE SUR LA PECHE LAGUNAIRE

Cet outil a été mis en place dans le cadre du contrat d'étangs, avec l'aide du Comité Local des pêches, des prud'homies de pêcheurs et du Cépralmar.

A ce jour, Les données recueillies concernent essentiellement l'étang de Bages-Sigean :

- sur les dix dernières années (1996-2006) globalement le niveau d'activité des pêcheurs sur l'étang est stable avec 31 pêcheurs recensés au total pour un niveau réel d'activité équivalent à 21 pêcheurs monoactifs. Cependant les deux secteurs de l'étang montrent une évolution différente, avec une nette régression de l'activité à Bages au nord et une augmentation du nombre de pêcheurs au sud à Port la Nouvelle, pratiquant une double activité en mer et en lagune.
- depuis le début des années 2000, les captures moyennes d'anguilles sur l'étang de Bages-Sigean semblent se stabiliser autour de 5 tonnes par pêcheur et par an, ce qui correspond aux valeurs observées dans la première moitié des années 90 ;
- les prix d'achat de l'anguille se redressent depuis 2000, ce qui permet au chiffre d'affaires de la pêcherie d'anguilles de se maintenir autour de 550 K€ annuels.



Sources : rapport Cépralmar 1996 et enquête PNR

La mise en place effective depuis 2006 de carnets de pêche sur les lagunes du Languedoc-Roussillon devrait faciliter le recueil de données fiables sur l'activité lagunaire et permettre une meilleure reconnaissance de la profession par les instances nationales et européennes, au moment où un règlement européen sur la gestion de l'anguille est mis en place.

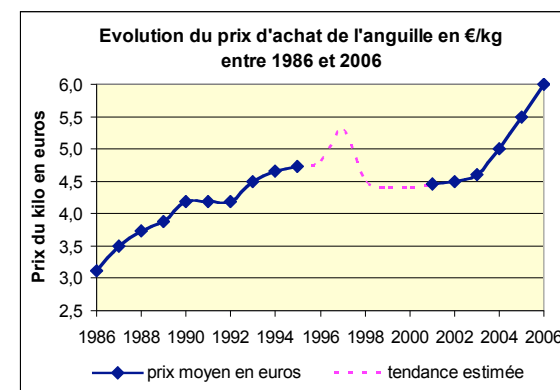
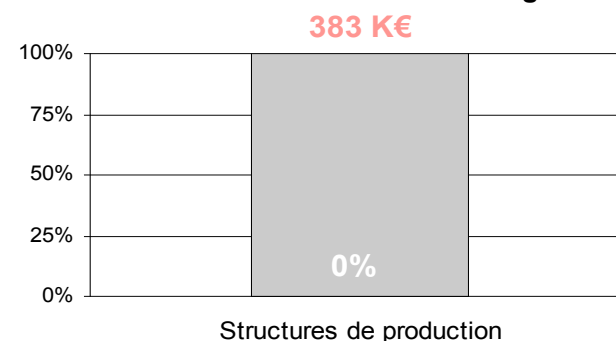
AMELIORATION DES STRUCTURES COLLECTIVES DE PRODUCTION ET DE VALORISATION DE LA PECHE

Si une relative stabilité des résultats de la pêche lagunaire est observée ces dernières années, en revanche aucune modernisation de la filière n'a été mise en œuvre à l'échelle locale. Les partenaires du contrat d'étangs s'étaient engagés à développer de moyens pour améliorer l'état des structures de débarquement, de transformation et de valorisation des produits de la pêche, notamment au travers de deux projets :

- la création d'un site de débarquement et de valorisation des petits métiers de la pêche lagunaire à Port la Nouvelle, dans le cadre de la restructuration générale du port ;
- la création d'une coopérative locale pour la transformation des produits de la pêche, projet ayant fait l'objet d'une étude complète dans le cadre du programme Life Eden.

A ce jour aucun de ces deux projets n'a pu aboutir.

Bilan financier 2005-2006 - Pêche lagunaire

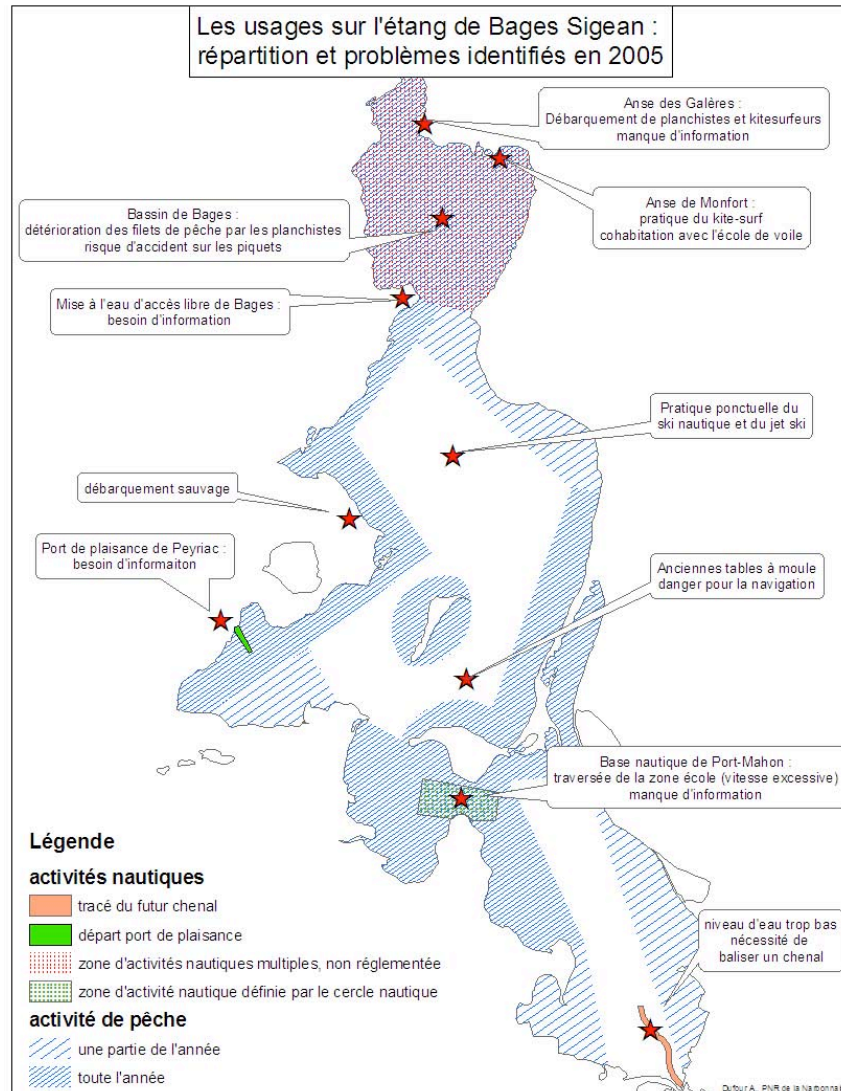


Les résultats de l'observatoire économique de la pêche indiquent une relative stabilité de l'activité de pêche sur l'étang de Bages-Sigean (peu de données sur les étangs gruisanais) tant sur le plan du nombre de pêcheurs actifs que sur le résultat global des captures et du chiffre d'affaires lié à l'anguille. Ce résultat masque toutefois d'importantes disparités entre le nord et le sud de l'étang (évolution différente du nombre de pêcheurs) et quelques fluctuations ponctuelles dans les résultats de capture (2006 a été une mauvaise année pour l'anguille).

L'amélioration de la qualité des eaux dans l'étang de Bages-Sigean et le retour massif des herbiers aquatiques sont un signe d'espoir pour les pêcheurs. Cependant, dans l'ensemble, la profession ne cache pas ses inquiétudes pour l'avenir, au moment où des décisions fortes sont prises au niveau européen pour la gestion de l'anguille, espèce en voie de régression. Dans un tel contexte, l'amélioration des équipements de production et de valorisation de l'activité de pêche lagunaire pourrait aider ces professionnels à maintenir une activité de production pérenne sur les étangs.

Gestion des usages

Objectif 5 : maîtriser la fréquentation des plans d'eau et des zones périphériques
Actions 19 et 20



Autour des étangs du Narbonnais, l'état des lieux du contrat avait mis en évidence des risques de perturbations écologiques et de développement de conflits entre les différents usagers liés à la demande grandissante des activités de loisirs et de découverte de la nature dans les zones humides périphériques et sur les étangs.

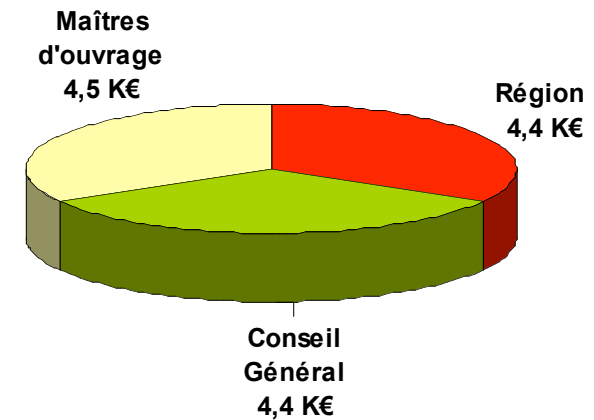
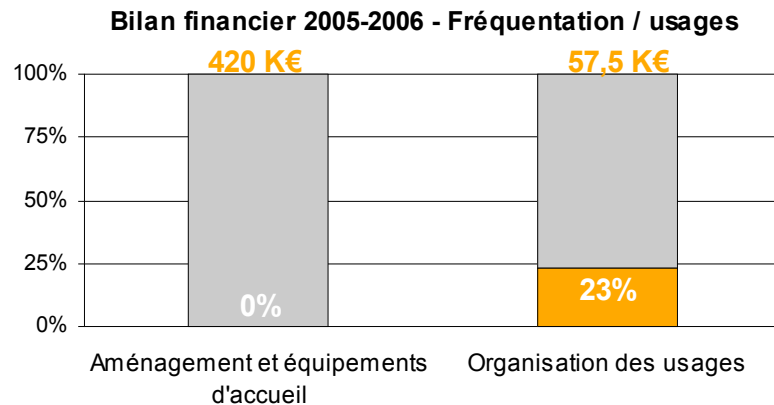
Pour mieux organiser, voire canaliser cette fréquentation, différentes actions ont été programmées dans le contrat d'étangs, telles que :

- la mise en place d'équipements appropriés sur certains sites fragiles du pourtour des étangs (marais et îles) ;
- l'élaboration d'un plan de gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean ;
- le développement de moyens pour la surveillance, l'information et la sensibilisation des usagers.

A mi-parcours du contrat, seules deux actions ont effectivement pu être engagées dans ce sens :

- la mise à disposition par la gendarmerie nationale de moyens de surveillance et de sensibilisation des usagers autour des étangs (patrouilles à VTT) au travers d'une convention avec le Parc Naturel Régional ;
- l'enlèvement d'anciennes tables conchylicoles au milieu de l'étang de Bages-Sigean qui constituaient un point noir paysager et un danger pour la navigation.

Par ailleurs un groupe de travail sur le thème de « la circulation sur l'étang de Bages-Sigean » a été créé en 2005.

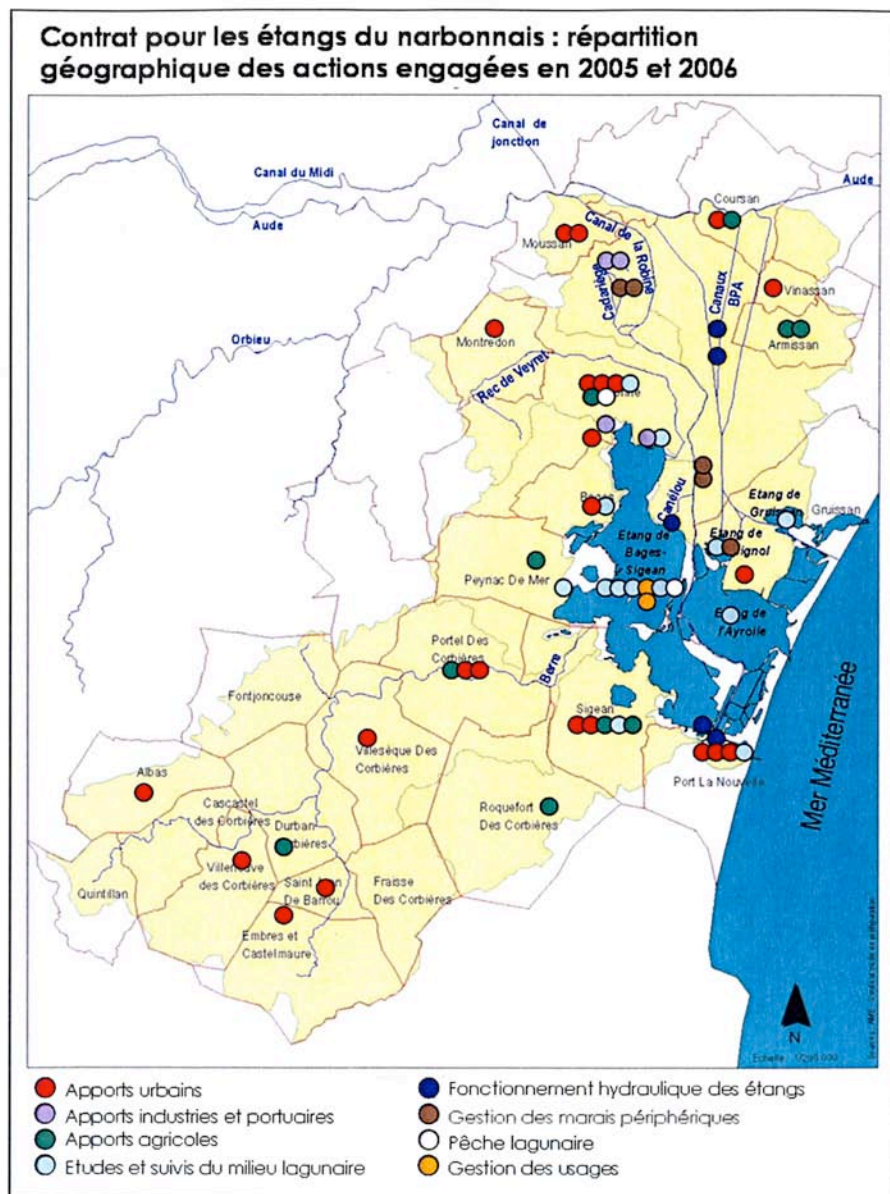


Globalement, ce volet n'a pas fait l'objet d'une priorité d'action au cours des deux premières années du contrat d'étangs. Cependant, les enjeux relatifs aux problèmes de fréquentation sur et autour des sites lagunaires par les activités récréatives restent les mêmes aujourd'hui.

Trois points critiques peuvent être retenus en priorité pour la fin du contrat d'étangs :

- la protection des colonies d'oiseaux sur l'île de Planasse en période de nidification (fort enjeu naturaliste)
- la régulation de la fréquentation (notamment des véhicules à moteur) autour de la colline du Dou, dans l'anse des Galères et dans l'anse de Montfort (forte progression de la fréquentation)
- la poursuite de la concertation au niveau local pour la mise en place d'actions en faveur de la gestion des pratiques récréatives sur les étangs, en parallèle avec la démarche Natura 2000

Conclusion générale : bilan et perspectives



Sur le plan technique, l'amélioration de la qualité des eaux reste le volet prioritaire du contrat pour les étangs du Narbonnais.

Pendant la première moitié du programme, un nombre important d'actions a été engagé sur l'ensemble du bassin versant pour résoudre le problème d'eutrophisation lagunaire, en particulier sur les communes situées à proximité des étangs. Les résultats les plus probants ont été obtenus sur l'étang de Bages-Sigean, actuellement en cours de restauration.

Pour la deuxième moitié du contrat d'étangs, la lutte contre l'eutrophisation restera une priorité sur l'étang de Campagnol. D'autres problématiques relatives à la qualité de l'eau devraient faire l'objet d'un programme d'actions renforcé, telles que :

- l'amélioration de la gestion collective de eaux du canal de la Robine
- la recherche de solutions techniques pour évacuer le stock sédimentaire en cadmium dans les canaux situés en amont de l'étang de Bages-Sigean ;
- la poursuite des travaux pour la collecte et le traitement des eaux chargées en hydrocarbures sur la zone portuaire de Port la Nouvelle ;
- la réduction des apports en pesticides sur l'ensemble du bassin versant ;
- et la lutte contre les risques de pollution accidentelle sur l'ensemble du bassin versant.

Par contre, la lutte contre les pollutions d'ordre microbiologique (impact sur les gisements conchylicoles) ne sera vraisemblablement pas engagée dans le cadre de la deuxième moitié de ce contrat d'étangs, l'ouverture de la pêche aux coquillages étant en premier lieu conditionnée à la qualité au regard du cadmium.

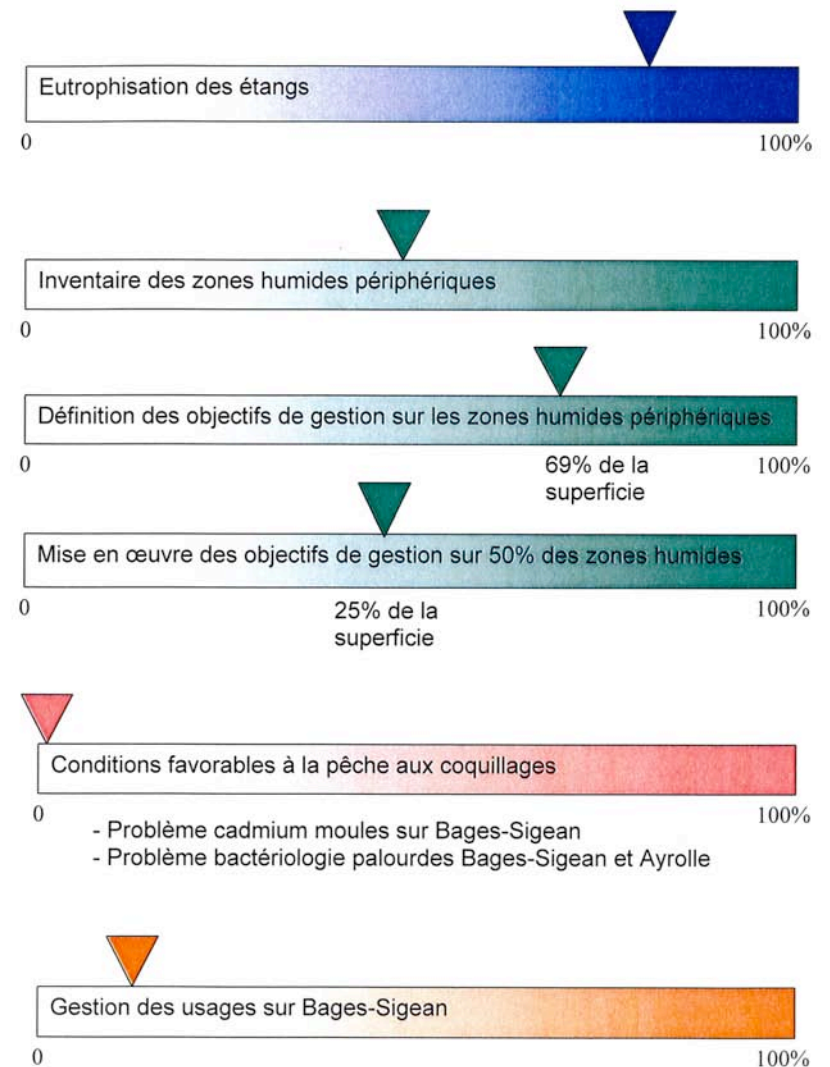
Parallèlement, d'autres démarches en cours vont permettre d'avancer sur des volets complémentaires du contrat d'étangs, telles que la gestion des zones humides périphériques et la concertation autour de la maîtrise des activités récréatives sur les lagunes, au travers des actions Natura 2000.

Les résultats obtenus à mi-parcours sont encourageants. D'ici la fin du contrat, la plus grosse difficulté devrait être d'obtenir la réouverture des gisements de coquillages sur l'étang de Bages-Sigean :

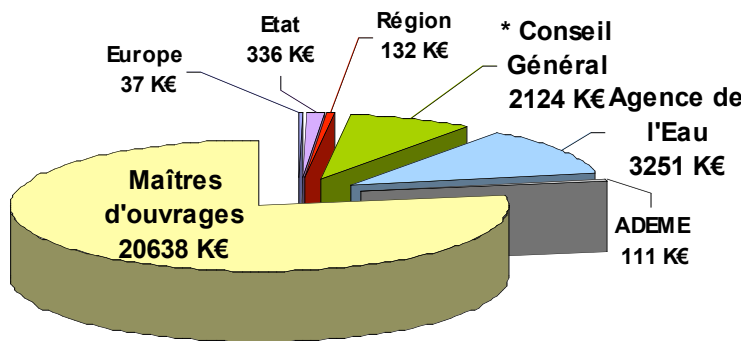
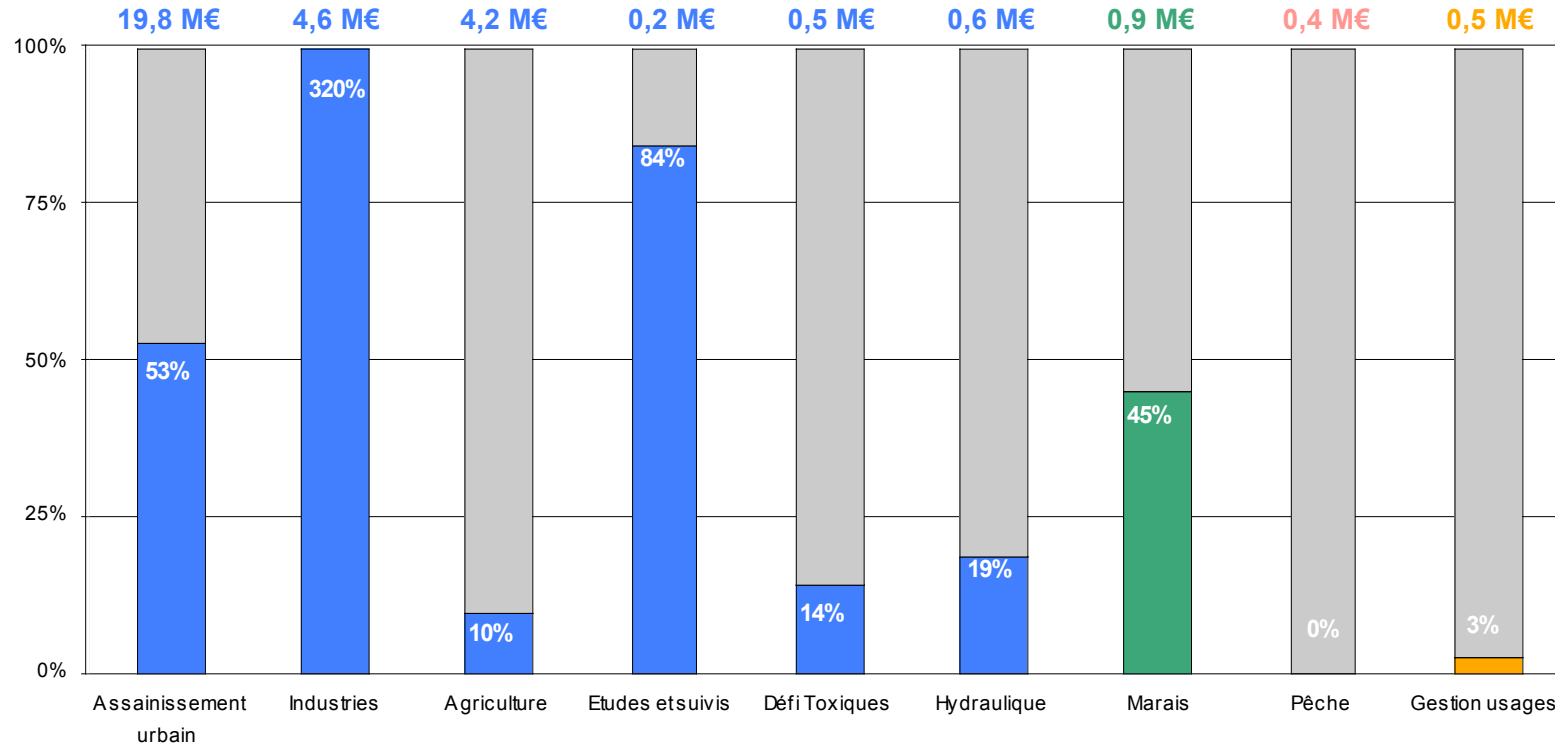
- au nord (moules) en raison d'un niveau de contamination par le cadmium encore trop important ;
- au sud (palourdes) en raison de problèmes bactériologiques, pour lesquels aucune action spécifique n'avait été initialement inscrite au contrat.

| Résultats attendus | Résultats obtenus à mi parcours du contrat d'étangs |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Gain d'une classe de qualité en matière d'eutrophisation (selon la classification RSL) sur les lagunes les plus dégradées (Nord Bages-Sigean, Campagnol) et préservation du niveau d'eutrophisation sur les autres secteurs lagunaires | <ul style="list-style-type: none"> Objectif atteint en 2006 sur 5 sur 6 des points de suivi : Bages-Sigean nord, milieu er sud, Ayrolle et Gruissan. Pas d'amélioration sur la lagune la plus dégradée : Campagnol |
| <ul style="list-style-type: none"> Réalisation d'un inventaire des zones humides périphériques aux étangs sur l'ensemble du périmètre du Contrat selon la méthodologie SDAGE RMC Définition des objectifs de gestion sur l'ensemble de ces zones humides Mise en oeuvre des objectifs de gestion sur 50% de la superficie de ces zones humides | <ul style="list-style-type: none"> Inventaire des zones humides réalisé à l'échelle du Département de l'Aude par le CG11 + base de données complémentaire élaborée dans le cadre de Natura 2000 Fin 2006, sur l'ensemble de la superficie des zones humides autour des étangs du Narbonnais : <ul style="list-style-type: none"> - le taux de définition des objectifs de gestion est de l'ordre de 69% - et le taux de mise en oeuvre des objectifs (plans de gestion et/ou travaux de réhabilitation) est de l'ordre de 25%. |
| <ul style="list-style-type: none"> Atteinte des conditions du milieu (par rapport à la contamination chimique) favorables à la réouverture de la pêche aux coquillages | <ul style="list-style-type: none"> L'exploitation des gisements de palourdes du sud de l'étang de Bages-Sigean reste à ce jour interdite. Le principal facteur limitant pour la réouverture de la pêche de ces coquillages est aujourd'hui leur qualité microbiologique. La qualité du milieu au regard du cadmium reste médiocre dans la partie nord de l'étang. |
| <ul style="list-style-type: none"> Identification d'objectifs de gestion des usages sur l'étang de Bages-Sigean et des mesures à mettre en place (pour alimenter la réflexion de la CLE du SAGE BVA) Maîtrise de la fréquentation du public sur 50% de la superficie des zones humides périphériques aux étangs | <ul style="list-style-type: none"> Réflexion en cours dans le cadre des groupes de travail Natura 2000 (avec la participation de l'animateur du SAGE). Taux de réalisation non connu à ce jour. Estimation à faire dans la base de données sur les marais périphériques. |

Résultats à mi parcours du contrat pour les étangs du Narbonnais



Bilan financier global par volet d'actions



Le bilan financier de la première moitié du contrat d'étangs ne reflète pas forcément la réalité technique des actions engagées (ex : écart entre les taux d'engagement des volets industriel et agricole). Certaines difficultés ont été rencontrées ces premières années pour le suivi comptable des opérations financées par les collectivités.

* Montant des participations du CG11 estimé par différence entre le montant actions et la somme des autres participations connues (maîtres d'ouvrages co)

Globalement, la mise en œuvre du contrat d'étangs a été facilitée les deux premières années par :

- des moyens humains importants pour l'animation locale au sein de l'équipe technique du Parc naturel régional, au travers de deux postes et demi de chargés de mission, avec l'appui des chambres consulaires (chambre d'agriculture et chambre de commerce et d'industrie) ;
- la mise en place du Réseau de Suivi Lagunaire (RSL), outil particulièrement bien adapté aux problématiques rencontrées sur les étangs du Narbonnais. Les résultats du RSL ont été régulièrement restitués aux acteurs locaux et ont permis d'alimenter la réflexion sur les actions engagées ou à engager ;
- l'émergence d'une intercommunalité structurée qui a pris la compétence de l'assainissement urbain sur la moitié du bassin versant des étangs ;
- et, sur un plan plus général, le fort attachement de la population locale à la préservation des lagunes et des activités traditionnelles associées, comme en témoigne le taux de participation très satisfaisant aux réunions publiques organisées dans les communes sur le thème des étangs. A noter qu'une enquête de satisfaction récemment menée auprès des élus du territoire sur les actions engagées par le Parc naturel régional, faisait ressortir une bonne opinion générale sur le travail mené sur le milieu lagunaire.

En revanche, plusieurs difficultés rencontrées ces deux premières années devront être surmontées pendant la seconde moitié du contrat, à savoir :

- la faible représentation des élus aux réunions techniques et au comité d'étangs ;
- des difficultés d'organisation de la co-animation avec les chambres consulaires, notamment liées à l'absence de conseiller environnement à la CCI pendant 10 mois ;
- enfin, une caractéristique regrettable du territoire du Narbonnais : la fréquence des pollutions accidentelles qui peuvent remettre en cause l'ensemble des efforts engagés par les partenaires locaux pour améliorer la qualité des eaux.